

# POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 180, NOVEMBRE 2014

Fonction publique : semaine d'action

La transition énergétique en question

L'évaluation des élèves  
à l'épreuve

Votre vocation est d'enseigner,  
la nôtre est de vous assurer.



Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

**10 %** DE RÉDUCTION<sup>(1)</sup>  
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

**JUSQU'À 100 € OFFERTS<sup>(2)</sup>**  
50€ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50€ SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

<sup>(1)</sup> Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>re</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

<sup>(2)</sup> Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1<sup>re</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés.** Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75057 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par I.A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

**ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678  
Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



CONSTRUISSONS  
ENSEMBLE  
L'ÉDUCATION  
DE DEMAIN !

# Educatec Educaticice

Le salon professionnel de l'Éducation  
Primaire, Secondaire & Supérieur

26, 27 &  
28 NOV.  
2014  
Pavillon 7.3 - Paris  
Porte de Versailles

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Avec le soutien de



Partenaire Officiel

Un événement



## 17 L'évaluation des élèves à l'école



## 5 Chômage une table ronde pour Pôle Emploi



## 7 Fonction publique semaine d'action



## 10 Élections professionnelles : les enjeux d'un scrutin



## 14 Concours Les postes publiés pour 2015



## 15 Formation Remettre à plat la réforme

## 24 C'est demain La transition énergétique



## 28 Arts et sciences aux Confluences



## 30 Rencontre avec Kiran Desai

Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Aline Becker,  
Monique Daune,  
Claire Guéville,  
Emmanuel Guichardaz,  
Vincent Martinez,  
Jacques Mucchielli.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
CADIEU/NAJA  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.  
Ce numéro comporte  
un encart ADL Partner  
aux abonnés, ainsi qu'un  
supplément de 16 pages  
« Retraités ».



ÉDITO

# Donnons de la voix !

**D**éfendre la Fonction publique et ses agents est le parti pris de la FSU.

C'est pourquoi elle a décidé d'une semaine d'action du 17 au 22 novembre prochain avec notamment un rassemblement pour les salaires le 18 et un temps fort pour l'Éducation le 22.

A l'heure où il est question de réforme de l'État et de réforme territoriale, où sont ouvertes des négociations pour les « Parcours professionnels, carrières et rémunérations des agents », loin des clichés, des idées fausses et des mauvaises propositions comme récemment le rapport du parlementaire M. Tourret, le gouvernement doit veiller à ne pas laisser perdurer ni alimenter le « fonctionnaire bashing » et affirmer l'importance de la Fonction publique. Or, le sort fait à la Fonction publique, et particulièrement dans le projet de budget 2015 (baisse des dépenses publiques et ainsi des dépenses de l'État, gel du point d'indice, diminutions des budgets des administrations et des dotations aux collectivités territoriales, réduction de moitié des enveloppes catégorielles...) ne permet pas de conforter l'action publique ni d'améliorer les conditions de travail des agents.

Éducation, justice, culture, formation, recherche, agriculture, écologie, actions publiques dans les territoires... Il est indispensable d'offrir des services publics de qualité pour assurer davantage d'égalité et de justice sociale mais aussi pour faire face aux conséquences de la crise et aux évolutions nécessaires dans de nombreux domaines pour répondre aux défis de notre siècle et aux besoins d'une population qui augmente. Les élections professionnelles sont une occasion pour nous faire entendre et conforter notre syndicalisme d'action et de proposition. Alors donnons de la voix en votant et faisant voter pour la FSU!



Bernadette Groison



## Massacre au Mexique

L'annonce du massacre probable de 43 étudiants mexicains futurs enseignants, à Iguala au sud du Mexique a déclenché une crise sans précédent dans le pays avec des manifestations violentes. Les autorités mexicaines ont en effet révélé un scénario d'horreur suite aux aveux des principaux suspects. Ce serait des policiers municipaux qui les auraient livrés à un cartel local de narcotrafiquants, sur ordre du maire de la ville et de sa femme. Ces étudiants venus manifester pour récolter des fonds pour leur école auraient été tués puis leurs corps brûlés et jetés dans une rivière. Leur rassemblement risquait de faire de l'ombre à une initiative caritative organisée par l'épouse du maire, par ailleurs sœur de narcotrafiquants. La collusion entre les autorités politiques, la police et le crime organisé a déclenché la colère des mexicains contre toute la classe politique et en particulier son président Peña Nieto. Confronté à la pire crise politique et institutionnelle de son mandat, le président est sommé de faire la lumière sur cet événement, car c'est tout un pays qui se révolte contre son incapacité à garantir un état de justice et de démocratie.

## TAFTA

# Mobilisation contre l'accord

**L**e 11 octobre, des dizaines de milliers de citoyens se sont mobilisés en Europe pour dénoncer les accords de libre-échange négociés dans le plus grand secret par l'Union Européenne au profit des multinationales et au détriment des droits des populations et de l'environnement.

Parmi ces traités, figure TAFTA, également appelé PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement) ou TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou tout simplement GMT (Grand Marché Transatlantique).

Débats publics, déambulations festives, pétitions, concerts de casserole, chaînes humaines, manifestations..., plusieurs centaines d'actions ont été organisées dans 22 pays d'Europe (60 en France dont la Manifaction de Paris qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes).

Une Initiative de Citoyens Européens (ICE) a été lancée dé-



but octobre pour demander le retrait du mandat de négociation de TAFTA. Pour avoir une chance d'aboutir, cette ICE doit recueillir, en un an, la signature d'un million de citoyens de 7 pays au moins, comme cela est inscrit dans le traité de Lisbonne. Une avancée démocratique de l'Union dont la Commission euro-

péenne ne veut pas entendre parler. Celle-ci a en effet refusé l'enregistrement de cette initiative avant même le recueil des signatures nécessaires.

Au 4 novembre, plus de 800 000 signatures ont été enregistrées : un bel encouragement à poursuivre au nom de la démocratie !

Monique Daune

## Agnès Duguet,

« Une personne handicapée sur cinq est au chômage »

*La semaine pour l'emploi des personnes handicapées aura lieu du 17 au 23 novembre. En quoi est-ce important ?*

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap s'établit aux environs de 21 %, soit deux fois plus que pour les autres salariés. Le monde du travail n'est donc pas encore suffisamment accessible, les obstacles sont nombreux : accès à la formation, au cadre bâti, logiciels non adaptés... Et il faut aussi changer le regard posé sur ces personnes, qu'il vienne des collègues de travail ou des employeurs.

*Pourtant un certain nombre de mesures ont été prises ?*

Oui, l'AGEFIPH a été créée en 1987, et le FIPHFP, son équivalent dans le public, 20 ans après... Ces deux organismes collectent les contributions des employeurs publics et privés qui n'atteignent pas le taux légal de 6 % de travailleurs handicapés, et les redistribuent sous forme d'aides pour l'accès à l'emploi, le recrutement ou le

maintien des personnes en situation de handicap. Les trois Fonctions publiques ont ainsi recruté 18 631 personnes en 2013.

*Avec les organisations syndicales, que réclamez-vous d'autre ?*

Nous sommes par ailleurs en train de réviser le catalogue des aides, et nous réclameons à cette occasion la compensation du manque à gagner pour les agents en situation de handicap contraints, en raison de leur état, d'exercer à temps partiel. Il faut également améliorer l'information donnée aux personnels, et développer les passerelles entre les trois fonctions publiques pour favoriser le maintien dans l'emploi. Et bien sûr, pour financer ces mesures, il faut cesser de siphonner les réserves du Fonds !



Agnès Duguet, Représentante de la FSU et Vice-présidente du Comité National du FIPHFP

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

## Chômage

## Une table ronde pour Pôle Emploi

La France comptait fin septembre 5 431 500 chômeurs et précaires toutes catégories.

C'est dans ce contexte de hausse du chômage que le premier ministre et le ministre des finances ont évoqué l'idée, soutenue par le MEDEF, d'une réforme de l'assurance chômage, le ministre du travail, préconisant un renforcement des contrôles des demandeurs d'emploi.

La FSU et les organisations de chômeurs AC-APEIS-MNCP ont donc appelé dans un communiqué commun le 24 octobre dernier le gouvernement et le Président de la République à revenir sur ces propos, à engager des réformes pour plus de droits et mieux de service public à l'égard des privés d'emploi et des précaires. Elles demandent l'organisation d'une table ronde avec l'ensemble des partenaires sociaux, des organisations syndicales de Pôle



Doter les demandeurs d'emploi d'un droit de 1 607 heures de formation.

Emploi, de l'État, et des organisations de chômeurs en vue de définir des mesures d'urgence pour faire face à la pauvreté, à la précarité et lutter contre les exclusions. Il s'agit d'abord d'ouvrir une négociation sur les moyens de Pôle Emploi afin d'assurer un véritable accompagnement des personnes sans emploi et sur le renforcement du maillage territorial et de toutes les missions du Service Public de

l'Emploi, notamment celle de la prospection des offres d'emplois. Les besoins des personnels et des usagers doivent à cet égard être pris en compte dans les discussions en cours sur la Convention Etat-UNEDIC-Pôle Emploi 2015-2018. La situation impose en effet de mettre en place des mesures d'urgence en matière de droits à la formation professionnelle pour tous les demandeurs d'emploi en les dotant d'un droit de 1607 heures de formation, de mettre fin sans délai aux expérimentations en cours sur le contrôle des demandeurs d'emplois par Pôle Emploi et de doter à hauteur des besoins les services du contrôle et de l'inspection du travail pour la surveillance des entreprises.

La FSU, avec les associations de chômeurs, appelle à la manifestation du 6 décembre à Paris. ♦

Claire Guéville

## Main basse sur le handicap

Alors qu'il baisse les cotisations sociales et les impôts pour les entreprises, le gouvernement veut ponctionner de 29 millions d'euros en 2015 les réserves de l'Agefiph (Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et de 29 millions d'euros également celles du Fiphfp (son équivalent pour la fonction publique) pour compenser une réduction du budget de l'État dans le financement des emplois aidés. De telles ponctions ne pourraient que fragiliser les actions engagées en faveur des personnes en situation de handicap (qui cherchent un emploi ou qui veulent le conserver malgré leur handicap)! Elles sont



inacceptables. Les organisations siégeant au FIPHFP ont dénoncé la main basse du gouvernement sur l'argent du handicap pour combler les budgets ministériels.

## PLFSS

## L'austérité à tout crin

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 s'inscrit dans le cadre des 10 Mds d'euros d'économies que la Sécurité sociale doit réaliser d'ici 2017. Son examen définitif est prévu pour début décembre. Le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28 octobre a fait l'objet de peu d'amendements significatifs hormis la très contestée modulation des allocations familiales (AF) en fonction du revenu, en échange du retrait de deux mesures initialement

prévues par le gouvernement sur la branche famille (réduction de la prime de naissance et suppression de la majoration des AF à quatorze ans). Mais la réduction de fait du congé parental est en revanche maintenue.

Le Sénat, repassé à droite, est revenu sur la modulation des AF mais il a surtout fait de la surenchère en proposant une économie supplémentaire d'1 Md d'euros sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (déjà revu à la

baisse par le projet de loi) et le relèvement progressif de l'âge légal de départ en retraite pour le porter à 64 ans en 2024.

La FSU conteste la logique de ces coupes drastiques imposées au nom de la réduction d'un déficit de la Sécurité sociale qu'il convient de relativiser quand on sait qu'un plan résolu de lutte contre la



fraude aux cotisations des entreprises rapporterait (selon la Cour des Comptes) 20 à 25 Mds d'euros.

Monique Daune

## Territoire : où fait-il bon vivre ?

Dans une étude publiée en octobre 2014, L'Insee dresse un portrait de la qualité de vie dans les territoires, à partir de 27 critères socio-économiques, de liens sociaux et d'environnement. Des territoires franciliens, aisés mais inégalitaires et denses, aux territoires plutôt isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles, les caractéristiques sont très diverses. Mais c'est autour de villes moyennes principalement dans l'Ouest et le Sud-Ouest que les conditions de vie sont les plus favorables.

## DALO, difficile mise en œuvre

7 ans après la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO), les demandes de relogement ne cessent d'augmenter. Si le DALO a permis de prendre en compte 19 % de demandes supplémentaires par rapport à 2012, le manque de logements sociaux et de places d'hébergement font que 74,2 % des demandeurs reconnus prioritaires sont en attente. Lors de la sixième journée nationale du DALO, le 20 octobre dernier, la ministre du logement a annoncé un nouveau plan d'action rappelant à l'ordre les bailleurs sociaux et insistant les communes à contribuer via leurs logements réservés.

## Barrage de Sivens : la mort d'un opposant

La répression qui sévit depuis plusieurs semaines contre les opposants à la construction d'un barrage à Sivens dans le Tarn a conduit à la mort de Rémi Fraisse, 21 ans, botaniste et bénévole à France Nature Environnement. La FSU dénonce cette violence des forces de l'ordre et le refus du débat de la part du Conseil Général et des lobbys locaux. Elle exige un moratoire des travaux et qu'une enquête indépendante soit diligentée sur les circonstances de la mort de Rémi Fraisse.

## Loi de finances

# Les collectivités à la diète

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 n'a pas épargné les collectivités territoriales de la politique d'austérité du gouvernement, qui considère qu'elles doivent « contribuer à l'effort de redressement des comptes publics ». La dotation budgétaire de l'État baissera ainsi de 6,34% l'an prochain. Après une diminution de 1,5 milliard d'euros en 2014, c'est un recul cette fois de 3,7 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2015. Une baisse qui devra se poursuivre à l'identique en 2016 et 2017. Au total, sur les trois prochaines années, ce sont 11 milliards d'euros en moins pour les collectivités, sans qu'aucune mesure nouvelle de soutien à l'investissement local ne soit prévue et alors qu'une bonne partie de l'augmentation des dépenses



Sur les trois prochaines années, ce sont 11 milliards d'euros en moins pour les collectivités.

des collectivités est liée à des mesures prises par l'État comme les conséquences de la réforme des rythmes scolaires ou la revalorisation indiciaire des fonctionnaires de catégorie C, beaucoup plus nombreux dans la territoriale

que dans la Fonction publique d'État. Les communes seront les plus touchées par cette mise à la diète avec une diminution de 2,7 milliards d'euros de dotation. Quant aux départements, leur dotation sera amputée de près de 1,2 milliard et les régions de 451 millions. Ces chiffres s'entendent après péréquation. Et comme si cela ne suffisait pas, la loi de programmation des finances publiques fixera un objectif national des dépenses des collectivités qui, s'il n'est qu'indicatif, remet en cause les principes constitutionnels de libre administration des collectivités. Mais au final, ce sont les citoyens qui paieront la facture pour compenser les recettes manquantes ou qui verront leurs services de proximité disparaître de leur paysage. ♦

Aline Becker

## Cour des comptes

# Une compression impossible

Dans son rapport sur les finances publiques locales, paru le 14 octobre dernier, la Cour des comptes rappelle à l'ordre les collectivités territoriales qui, en 2013, « n'ont pas apporté la contribution attendue à la réduction des déficits publics. »

Pour elle, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment des personnels est l'un des enjeux majeurs de la maîtrise des finances locales. Or, dans la Fonction publique territoriale (FPT) les effectifs sont plutôt à la hausse (+1,7 % en 2012), selon le dernier

rapport annuel de l'état de la Fonction publique. Depuis 2002, dans le contexte de deuxième vague de décentralisation, les effectifs, hors bénéficiaires de contrats aidés, ont progressé de 31 %. Selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 personnes physiques (TOS, agents techniques) ont été transférées entre 2006 et 2010 de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du



Logement) vers la Fonction publique territoriale. Difficile donc de réduire les dépenses quand les compétences territoriales sont plus importantes. Les collectivités risquent alors d'augmenter leurs impôts locaux ou de s'attaquer à leur masse salariale pour répondre aux exigences de l'État. ♦

A. B.



Budget 2015

# Donner de la voix !

**L**e budget 2015 de l'état reste marqué par le choix de la baisse des dépenses publiques. La semaine d'action du 17 au 22 novembre sera l'occasion de faire entendre la voix des personnels.

50 milliards d'euros d'économie d'ici 2017 dont 21 milliards en 2015, qui se répartissent en 7 milliards sur l'État et ses opérateurs, 3,7 sur les collectivités locales et 10 sur la sécurité sociale, voici les grandes lignes du budget présenté à l'Assemblée nationale par le gouvernement. Le gouvernement persiste donc dans sa politique de réduction des déficits tout en multipliant les aides fiscales ou allègements de cotisations des entreprises. Cette logique qui présente comme un coût les investissements publics et une charge les aides et les prestations sociales est de plus en plus contestée y compris dans les rangs de l'actuelle majorité. Elle a surtout montré son incapacité à faire sortir notre pays de la crise qu'il connaît depuis 2008.



La FSU a décidé d'une semaine d'action du 17 au 22 novembre prochain pour interpeller le gouvernement et les parlementaires.

Dans ce contexte, maintenir les aides aux entreprises sans en interroger les principes et modalités c'est accepter à terme d'aller dans l'impasse. Tous les indicateurs montrent que ce sont les grandes entreprises qui sont par exemple les principales bénéficiaires du CICE, alors qu'il

ne devrait cibler que celles en difficulté, a priori les PME et TPE.

## Les personnels touchés

Le sort fait à la Fonction publique n'est pas à la hauteur des défis de notre société. Si l'éducation, la justice et la sécurité gagnent des postes, c'est au détriment des autres secteurs, et ces ministères prioritaires ne sont pas épargnés par les diminutions des budgets de fonctionnement. Les personnels sont lourdement touchés par le maintien du gel du point d'indice jusqu'en 2017 et la réduction de moitié des mesures catégorielles, la remise en cause de prestations sociales... La FSU conteste par ailleurs la modulation des allocations familiales en fonction du revenu et la réduction du congé parental. La réforme de l'État, la réforme territoriale, la modernisation de l'action publique inquiètent, à juste titre, les fonctionnaires mais, au-delà, toutes celles et ceux qui attendent des services publics qu'ils

## Manifestations contre l'austérité en Europe

Le Royaume-Uni n'avait pas connu cela depuis trente-deux ans (!) une grève massive a affecté le service public de santé (NHS) le 13 octobre : près de 500 000 agents ont observé un arrêt de travail de quatre heures pour réclamer une hausse de salaire. Dans la même semaine, ce sont des dizaines de milliers d'agents de la fonction publique qui ont mené une grève de 24 heures pour protester contre le gel des salaires et la baisse du pouvoir d'achat, et le 18 octobre, ils étaient encore au moins 80 000 dans les rues de Londres, du public comme du privé.

En Belgique, ce sont plus de 120 000 personnes qui ont manifesté contre l'austérité le 6 novembre, et une grève générale est prévue le 15 décembre, tandis qu'à Athènes, des dizaines de milliers de Grecs manifestaient le 1<sup>er</sup> novembre. Des mobilisations ont eu lieu également récemment au Portugal, en Espagne et en Italie.

soient de qualité, accessibles à toutes et tous et en mesure de répondre aux besoins et aux évolutions de notre pays. Défendre la Fonction publique et ses agents est le parti pris de la FSU. C'est pourquoi elle a décidé d'une semaine d'action du 17 au 22 novembre prochain pour interpeller le gouvernement et les parlementaires, avec notamment un rassemblement unitaire (FSU, CGT, Solidaires et FA-FP) pour les salaires le 18 et un temps fort pour l'Éducation le samedi 22 à Paris. ♦

Claire Chaligny

## Taxe sur les transactions financières

Cédant aux pressions des grandes banques spécialisées dans la spéculation, le gouvernement français propose de vider de sa substance la taxe européenne sur les transactions financières (TTF) et de priver ainsi le pays de 9 Mds € de recettes par an. Le projet déposé en 2013 par la Commission européenne prévoyait d'imposer une taxe de 0,1 % sur les actions et les obligations, et de 0,01 % sur les produits dérivés. Mais Michel Sapin a déclaré le 3/11 que taxer l'ensemble des transactions financières était « un fantasme dangereux ou un rêve futile » et proposé au Conseil européen des ministres des finances de limiter cette taxe aux seules actions, ce qui épargnerait l'immense majorité des opérations les plus spéculatives. Les partenaires de la France se sont déclarés opposés à cette proposition... en attendant la décision du Conseil européen reportée en décembre.



Femmes et espace public

# Une ville trop masculine

**Les femmes ont un rapport à la rue différent des hommes.**

Alors que ces derniers occupent réellement l'espace public et y « stationnent » (cafés, terrains de pétanque ou de basket, skate-parks...), les femmes limitent son utilisation à leurs déplacements: pour se rendre chez le médecin, aller à leur travail ou faire les courses. En cause, l'aménagement sexué d'une ville « faite par et pour les hommes », estime Yves Raibaud, géographe à l'agence d'urbanisme de Bordeaux (A'urba) qui a mené plusieurs études à Paris, Toulouse, Bordeaux et Montpellier. Pour preuve, 75 % des dépenses d'équipements publics extérieurs servent à financer des lieux de loisirs essentiellement fréquentés par les garçons. Des choix qui « consacrent des espaces virils et domi-

nants et renforcent la présence des hommes dans l'espace public » déplore le chercheur qui souligne que, dès la 6<sup>e</sup>, les filles abandonnent certaines activités de loisir sportif ou culturel proposées par les municipalités.

**Pratiquer le « gender budgeting »**

Marie-Christine Bernard Hohm, ethno-urbaniste à l'A'urba souhaite que « les activités de loisirs soient équitablement réparties et que les filles ne soient pas naturellement reléguées à l'univers



domestique ». Avec Yves Raibaud, elle invite à pratiquer le « gender budgeting » pour que les municipalités prennent conscience de l'injuste redistribution de l'offre publique de loisirs selon le genre et en tiennent compte dans leur budget. Les chercheurs préconisent la création d'Observatoires des inégalités de genre qui exerceraient une fonction de veille sur l'habitat, les transports, les équipements et les aménagements. Ils estiment aussi qu'un label récompensant les villes qui offrent un bon coefficient de mixité dans les espaces publics pourrait être stimulant. Parce qu'une « ville où la répartition externe des filles et des garçons est équitable, est une ville qui vit bien », estime Marie-Christine Bernard Hohm. ♦

<http://www.aurba.org/>  
Vincent Martinez

## Créations de places en crèches

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a voté une hausse du montant des aides pour répondre à l'objectif du gouvernement de créer d'ici à 2017 quelques 100 000 nouvelles places en crèches, écoles maternelles et chez des assistantes maternelles. Le montant attribué par la CNAF aux structures d'accueil de la petite enfance serait augmenté de 2000€, passant de 8800 € en moyenne actuellement à environ 10 800 €. Parallèlement au budget d'investissement, celui de la rénovation des crèches existantes va aussi être augmenté. La CNAF a ainsi suivi une recommandation du Haut conseil de la famille qui soulignait récemment que le gouvernement n'avait créé que 10 706 nouvelles places en crèches. Moitié moins que l'objectif affiché (+21 155) en vue de parvenir à 275 000 places d'ici 2017, soit une hausse de 20 % en cinq ans.

Rapport Unicef

# Les enfants de la crise

**Entre 2008 et 2012, 2,6 millions d'enfants sont passés sous le seuil de pauvreté. C'est ce que révèle le 12<sup>e</sup> bilan de l'Unicef sur les enfants dans les pays développés.**

Intitulé « Les enfants de la récession », il fait état d'une progression de la pauvreté infantile dans 23 des 41 pays riches étudiés. Parmi les pays les plus touchés, l'Espagne ou la Grèce qui enregistrent respectivement 36 % et 40 % d'enfants en situation de pauvreté. Plus au nord, l'Islande est passée de 11,2 % à 31,6 %

d'enfants pauvres. Et la France ne fait pas exception. Avec un taux de pauvreté infantile de 18,6 % et 440 000 nouveaux enfants passés sous le seuil de pauvreté depuis 2008, la 5<sup>e</sup> puissance mondiale se classe 30<sup>e</sup> sur 41 pays. Pas de quoi pavoiser d'autant que derrière ces chiffres se cache une réalité crue: des familles qui ne parviennent pas à garantir des soins, à payer le loyer, le chauffage, des vacances ou certaines denrées comme la viande... Autre facteur aggravant, la pauvreté des

enfants progresse plus rapidement que celle de la population dans son ensemble. Pourtant, dans ce contexte, « 18 pays ont réussi à limiter, voire à réduire la pauvreté des enfants » indique l'organisation non gouvernementale qui estime donc qu'il existait « des moyens d'éviter que les enfants deviennent les victimes les plus durables de la récession », notamment « en poussant les dépenses publiques à la hausse » et en mettant « en place d'importantes mesures de protections sociales »



comme au Danemark, en Finlande ou au Royaume-Uni précise le rapport. Le bilan Innocenti: <http://www.unicef-irc.org/publications/734> ♦

V. M.

Fonction publique

## Hausse des effectifs contrastée



Un emploi sur cinq s'exerce dans l'une des trois Fonctions publiques.

**S**elon le dernier rapport sur la fonction publique, le nombre total de fonctionnaires a augmenté entre 2011 et 2012. Une évolution contrastée également marquée par la précarité et la baisse des salaires.

Après une diminution de 0,4 % en 2011 et de 0,1 % en 2010, le nombre total de fonctionnaires a légèrement augmenté (+0,3 %) en France pour atteindre près de 5,4 millions d'agents en 2012, indique l'édition 2014 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*. Les agents des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) représenteraient « 20,0 % de l'emploi total (salariés et non-salariés) en France, hors bénéficiaires de contrats aidés » stipule le rapport ministériel.

Par versant, l'évolution des effectifs est plus contrastée, avec -1,1 % dans la fonction publique d'État, +0,7 % dans l'Hospitalière et +1,7 % dans la Territoriale. Ainsi, en 2012, 44,2 % des agents appartiennent à la fonction publique d'État (environ 2,37 millions), 34,7 % à la Territoriale (1,8 million) et 21 % à l'Hospitalière (1,1 million).

Le rapport indique par ailleurs que le taux d'administration dans l'Hexagone est de 72 agents pour 1 000 habitants, le même qu'en 2011, et précise aussi que

les trois fonctions publiques emploient plus de 900 000 non-titulaires, soit 1 agent sur 6 de la fonction publique qui ne dispose pas du statut de fonctionnaire.

**Maintenir les effectifs stables à l'État**

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, environ 150 000 postes de fonctionnaires avaient été supprimés, selon la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

L'actuel gouvernement prévoit de maintenir les effectifs stables dans la fonction publique d'État pendant le quinquennat en créant des postes dans les ministères jugés « prioritaires » (Éducation, Justice et Sécurité). Une logique qui se décline souvent au détriment des autres ministères (Emploi, Agriculture, Écologie...). En matière de rémunération, alors que le point d'indice est gelé depuis 2010, le rapport indique que les salaires nets en euros constants ont diminué dans les trois versants en 2012.

Ils ont décrié de 0,8 % à l'État, 0,5 % dans la Territoriale et 0,6 % dans l'Hospitalière. Parmi les agents, 34 % relèvent de la catégorie A, 20 % de la B et 46 % de la C, la plus mal payée. ◆

Vincent Martinez

**2,2 M€ annulés**

Le gouvernement a présenté le 12 novembre en conseil des ministres le projet de loi de Finances rectificative (PLFR) pour 2014. Celui-ci comprend notamment des mesures anti-fraude pour la TVA, une mesure en faveur du logement, avec la taxe sur les résidences secondaires, mais aussi le régime fiscal particulier pour les organisateurs de la coupe d'Europe de football en 2016... Pour compenser des dépenses imprévues, notamment dans le domaine militaire (intervention au Mali...) mais aussi dans les effectifs de la Fonction publique et les prestations de solidarité (RSA...), 2,2 milliards d'euros de crédits seraient annulés dans différents ministères.

### Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

**L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves.** Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.



MON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)



Fonction publique

# Elections professionnelles : les enjeux d'un scrutin

**5 millions d'agents de la Fonction publique sont appelés à désigner leurs représentants dans près de 22 000 instances.**

Pour la première fois, l'ensemble des personnels des 3 Fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale), soit plus de 5 millions d'agents, sont appelés à désigner leurs représentants au sein des comités techniques, des commissions administratives paritaires (pour les fonctionnaires), des commissions consultatives paritaires (pour les agents contractuels).

Alors que les précédents scrutins avaient lieu auparavant à des dates ou des années différentes, 2014 marque le premier rendez-vous de l'ensemble de la Fonction publique. Plus de 22 000 instances différentes seront renouvelées : comités techniques, comités nationaux consultatifs, commissions paritaires, mais aussi les instances dites « supé-

rieures » du dialogue social, où se discutent les questions ayant trait à l'ensemble des personnels (suivi des réformes, négociations salariales, droits et obligations) : Conseils supérieurs de la Fonction publique d'État, de la Fonction publique hospitalière ou de la territoriale, conseil commun de la Fonction publique.

Les règles établissant la représentativité des organisations syndicales et le dialogue social s'appliquent désormais à plein régime et rendent ce scrutin d'autant plus crucial.

Ainsi, depuis 2014, seuls seront valides les accords signés par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau où l'accord est négocié. De même, les comités techniques de l'État sont élus directement par l'ensemble



© MIRA/MIAA

des agents qu'ils représentent, et les attributions de ces instances sont élargies : effectifs, emplois, questions statutaires, grandes orientations en matière de politique indemnitaire, formation, égalité professionnelle et lutte contre toutes les discriminations...

### Conforter le syndicalisme d'action et de proposition

Si la « règle » du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'est plus en vigueur, les doutes, les interrogations sur le devenir de la Fonction publique et le rôle de ses agents demeurent. Le gel du point d'indice, en place depuis 5 an-

nées et confirmé par le Premier ministre jusqu'en 2017, n'est pas acceptable et précarise les personnels. La réforme de l'État, la « modernisation de l'action publique » ou encore la réorganisation territoriale font craindre de nouvelles coupes dans les effectifs et des dégradations des conditions de travail. Les négociations sur les carrières et les parcours professionnels viennent tout juste de s'ouvrir, après bien des tergiversations. Dans ce contexte, conforter et renforcer un syndicalisme à la fois à l'initiative d'actions et porteur de propositions revêt une importance toute particulière pour la FSU qui doit

## Comment voter ?

Si la référence au 4 décembre est commune, la période et les modalités de vote diffèrent selon les ministères, les catégories ou les instances concernées. Ainsi, dans l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi à la Caisse des dépôts et consignations, les opérations débutent dès le 27 novembre. Dans ces administrations, le vote est exclusivement électronique. La procédure se déroule en ligne, et, une fois muni de son identifiant et de son mot de passe, il sera possible de voter du 27 novembre au 4 décembre (17 h 00). Il est donc important que chaque électeur concerné crée son compte à partir de sa boîte professionnelle. Dans la Fonction publique territoriale et dans la Fonction publique hospitalière, les élections ont lieu dans la journée du jeudi 4 décembre, à l'urne ou par correspondance dans la plupart des cas.



Pour la première fois, l'ensemble des personnels des 3 Fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale), soit plus de 5 millions d'agents, sont appelés à désigner leurs représentants.

consolider et renforcer son implantation dans la territoriale et dans la FPE. La campagne que la FSU mène depuis trois ans maintenant, tournée vers les personnels mais aussi vers les usagers des services publics, et qui cette année a culminé avec la sortie du livre « En finir avec les idées fausses sur la Fonction publique et les fonctionnaires » s'inscrit dans cette nécessité de retrouver confiance

dans l'action collective, de redonner espoirs aux salariés. C'est un signal important

## Tous concernés !

Les élections concernent les quelques 5 millions d'agents des trois Fonctions publiques, titulaires ou non. Les fonctionnaires en position d'activité ou en position de congé parental (ou de congé de présence parentale dans la FPH) désignent leurs représentants dans les commissions administratives paritaires, déterminées en fonction de leur corps, catégorie ou cadre d'emploi. Les fonctionnaires en position de détachement sont électeurs à la CAP de leur corps d'origine et à la CAP du corps dans lequel ils sont détachés. Les contractuels ou agents non-titulaires sont représentés dans des commissions consultatives paritaires, constituées dans les administrations ou les établissements publics concernés. Tous les agents, fonctionnaires ou contractuels, sont électeurs pour la désignation de leurs représentants aux Comités techniques ou Comités techniques d'établissement. D'autres instances peuvent être renouvelées à l'occasion de ce scrutin : Commissions consultatives spéciales, CHSCT (dans les collectivités territoriales et les établissements publics)...

dans cette période de doute que connaissent l'ensemble des citoyens.

Ces valeurs se retrouvent également dans le travail de construction de la mobilisation que la FSU mène depuis plusieurs mois : en relation étroite avec les personnels, en privilégiant autant que possible l'unité la plus large, la fédération a pris ses responsabilités en appelant à une semaine d'initiatives et d'action en novembre, avec une journée unitaire d'interpellation dans la Fonction publique, particulièrement sur les ques-

tions de salaires et d'emplois, et initiative spécifique sur l'éducation à Paris.

Porter la parole des personnels dans les instances et lui donner plus de poids, améliorer les conditions de travail, envoyer un message fort pour promouvoir la Fonction publique et ses agents, construire et conforter le syndicalisme d'action et de propositions, autant d'enjeux importants pour ce scrutin qui débutera pour certains dès le 27 novembre et s'achèvera le 4 décembre. ♦

Emmanuel Guichardaz

## Pour quelles instances ?

Plus de 22 000 instances sont renouvelées à l'occasion du scrutin du 4 décembre :

- Le Comité technique donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services : effectifs, emplois, règles statutaires, méthodes de travail, grandes orientations en matière de politique indemnitaire, formation, insertion professionnelle, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.
- Les Commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels titulaires de la Fonction publique, c'est-à-dire des fonctionnaires. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles : titularisation, avancement, détachement... Elles sont également saisies en cas de recours en matière d'évaluation des personnels.
- Les Commissions consultatives paritaires (CCP) sont consultées sur les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels (licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai, sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, etc.). Ces instances peuvent avoir des déclinaisons locales ou nationales. Par ailleurs, les résultats des élections permettront de renouveler les Conseils supérieurs des trois Fonctions publiques, ainsi que le Conseil commun de la Fonction publique (CCFP).



Travail

# La qualité de vie en négociations

**L**a concertation portant sur la qualité de vie au travail (QVT) se poursuit et ne s'achèvera qu'en janvier.

Les discussions ont en effet pris plus de temps que prévu car les organisations syndicales ont porté, souvent ensemble, des exigences fortes pour que les principes conquis et intégrés à la feuille de route ne débouchent pas sur une simple déclaration de bonnes intentions.

En effet « remettre le travail au cœur de la réflexion sur les organisations », « mieux prendre en compte le travail réel » ou mieux articuler « la vie professionnelle et personnelle » passe par la consécration de nouveaux droits et dispositifs que la FSU a défendus avec force. Ainsi sera notamment reconnu le droit d'expression directe des agents sur le travail, sous la forme d'espaces d'échanges entre pairs, en dehors de toute hiérarchie et durant les heures de service.

## De nouveaux droits reconnus

Seront aussi consacrés le droit d'alerte sur des difficultés de



Pour assurer un service public de qualité, il faut passer à l'amélioration concrète des conditions de travail.

mise en œuvre des politiques publiques et l'obligation d'étude d'impact en cas de réorganisation. Les modalités

concrètes de ces droits et d'autres dispositifs restent toutefois à préciser pour que s'enclenche une réelle dynamique d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

## Complément retraite

Les adhérents du COREM (complément retraite mutualiste) ont reçu en octobre un courrier informant que l'Union Mutualiste Retraite envisageait de prendre en AG extraordinaire le 18 novembre des mesures fort inquiétantes : baisse des rentes de 30 à 35 € par mois pour les allocataires du régime R1 (régime fermé mis en place en 2002 pour les anciens du CREF) ; baisse du taux d'escompte sur les cotisations et report de l'ouverture des droits à un complément retraite à taux plein de 60 à 62 ans pour les cotisants du régime R2 pour les autres sociétaires. Les personnes concernées sont très en colère. De la MRIFEN au CREF, puis au COREM, les changements de nom pour sauver les retraites complémentaires par points se sont toujours accompagnés d'une baisse des versements des rentes. On voit là les limites d'un système par capitalisation où la valeur du point est révisable à tout moment en fonction de la conjoncture.

Mais comme l'avaient déclaré en octobre une majorité d'organisations syndicales, ces droits n'auront d'effets significatifs que si les conditions de travail cessent de se dégrader sous l'effet des réductions d'emplois. Pour assurer un service public de qualité, il faut passer à l'amélioration concrète des conditions de travail, tel que cela avait été annoncé en 2009 dans l'accord sur la santé et la sécurité au travail, tout en rappelant que travailler ne doit pas porter atteinte à la santé, mais être source de développement et de bien-être. 💧

Monique Daune

## Confusion sur le supplément familial

Quand le principe de la modulation des allocations familiales en fonction du revenu a été adopté par les députés, certains médias ont pointé du doigt le supplément familial de traitement (SFT) des fonctionnaires pour obtenir sa modulation, voire sa suppression. Signe patent d'une méconnaissance de ce qu'est le SFT.

En effet, celui-ci n'est pas une allocation familiale (il n'est pas versé par les CAF) mais un élément de salaire qui augmente avec le traitement de l'agent (titulaire ou contractuel) dans la limite d'un plancher et d'un plafond. Pour un enfant, il s'élève à 2,29 € par mois, un montant qui n'a jamais été revalorisé depuis 1967. Pour deux enfants, il va de 73,04 € par mois à 110,27 € et, pour trois enfants, de 181,56 € à 280, 83 €. En 2010, le ministre Sauvadet de la FP avait organisé une concertation pour une réforme de ce SFT. Les pistes envisagées comportaient la revalorisation du supplément pour un enfant et le principe de montants forfaitaires à partir de 2 enfants. Ce principe était partagé par les organisations syndicales mais la réforme a échoué sur la contrainte d'une enveloppe budgétaire inchangée qui entraînait des montants forfaitaires en dessous des minima en vigueur. Ce qui aurait constitué une baisse du salaire alors que la valeur du point d'indice était gelée !

## Fonction publique

## Le statut a un avenir

**E**n renommant « avenir de la Fonction publique » la négociation consacrée aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations, la ministre Marylise Lebranchu a fait le choix de défendre le statut. Mais la politique d'austérité menée par le gouvernement résonne en contradiction avec les ambitions affichées.

Les premières réunions abordent les questions relatives à l'architecture statutaire, celles des trois catégories hiérarchiques, des corps et des cadres d'emplois, des grades et du déroulement des carrières. Ces questions n'avaient plus fait l'objet de négociations globales depuis 25 ans et les politiques salariales conduites, la volonté d'individualiser la gestion en effaçant les repères collectifs ont abouti à déstructurer la grille de rémunération, à effacer ou réduire les gains de carrière, et à laisser se développer les inégalités entre professions et au sein des profes-



sions par un développement exorbitant des indemnités. De ce fait, les besoins et attentes des personnels sont grands et cela guide la FSU dans cette négociation. Avec les organisations syndicales, elle a exigé de discuter les propositions du gouvernement et obtenu que la négociation ne se réfère pas aux conclusions très contestées du rapport Pêcheur ; c'est donc à partir d'un relevé de conclusions gouvernemental que les tra-

voux se sont engagés. En publiant sur son site à chaque étape l'essentiel des échanges, la FSU informe et rend compte de ses interventions.

Interpellée sur l'enveloppe qui pourrait être consacrée aux améliorations attendues par les personnels, la ministre a simplement indiqué que, par sa signature, le gouvernement s'engagerait à financer les mesures qui pourraient être actées dans un ou des accords. ♦

Monique Daune

## RIFSEEP

La très décriée PFR (Prime de fonctions et de résultats) a été abrogée par décret publié en mai dernier mais un régime indemnitaire prenant en compte la fonction, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSEEP) s'y substitue dès juillet 2015 pour certains corps. La FSU avait voté contre l'instauration de ce régime qui individualise les indemnités. Il prétend traiter par la voie indemnitaire des problèmes (comme la sous-qualification des emplois) qui relèvent de la négociation en cours sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations. Le projet de circulaire relative à la mise en œuvre de ce régime confirme que, loin de corriger les défauts de la PFR, le RIFSEEP accroît le risque d'individualisation, d'illisibilité et conduira à alourdir la gestion des personnels.

## Dialogue social

## Le conseil national des services publics est installé

**C**omme annoncé en juillet dernier à l'issue de la Grande conférence sociale, le premier ministre a installé le conseil national des services publics le 9 octobre dernier.

Il définit cette nouvelle instance de concertation comme « un cadre permanent du dialogue social pour discuter des évolutions du service public ». Le CNSP réunit ainsi repré-

sentants de l'État et des collectivités territoriales, des parlementaires, partenaires sociaux, élus, usagers et vise à organiser la réflexion sur l'accompagnement des réformes et de leurs conséquences pour les personnels, à clarifier les compétences entre l'État et les collectivités territoriales, à réaffirmer le rôle de proximité et de cohésion joué par le ser-

vice public. Un arrêté viendra plus tard en préciser la composition et le fonctionnement de cette nouvelle instance où les organisations syndicales siègeront.

La FSU participera à cette nouvelle instance pour faire valoir ses exigences et ses propositions pour les services publics, la Fonction publique et ses agents. Les enjeux sont

d'autant plus important que s'accroissent les chantiers de réformes : réforme territoriale, revue des missions de l'État, révolution du numérique... Il s'agit donc de continuer à peser dans les débats pour faire reconnaître le service public comme un moyen de développement et non comme un fardeau.

Claire Guéville



## Agir pour l'enseignement supérieur et la recherche

mardi 4 novembre a été une nouvelle occasion d'exiger postes et budgets pour l'enseignement supérieur et la recherche. Hommage a été rendu à Marie Curie, notamment pour rappeler au Président de la république qu'il avait placé la recherche et la jeunesse en premières priorités de la nation. Assemblée générale, prises de paroles, témoignages, vote d'une motion et dépôt de gerbe à la statue de Pierre et de Marie Curie, suivis d'une marche aux flambeaux électriques vers l'assemblée nationale, ont marqué cette journée d'action. À suivre...



## Un nouveau corps de psychologue

Le ministère s'est engagé dans la création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale rapprochant sans les fusionner, les métiers de conseiller d'orientation-psychologues et de psychologue scolaire et plaçant leur recrutement au niveau du master 2 de psychologie. Un schéma directeur du mode de recrutement, du concours, de la formation est en discussion. La FSU est intervenue dans les premiers groupes de travail pour que les missions des COpsy ne se limitent pas au conseil en orientation et que la spécificité de chaque degré soit préservée. De nombreuses questions sont à traiter : cursus de formation, Obligations réglementaires de service, salaires et régimes indemnitaires etc., pour lesquelles la FSU continuera de peser pour défendre l'intérêt des personnels.

## Consultation nationale des programmes

# Un calendrier bien chargé !

L'année scolaire 2014-2015 est marquée par des phases de consultation nationale sur les projets proposés par le Conseil supérieur des programmes (CSP). Ces consultations revêtent un caractère exceptionnel puisqu'elles couvrent le projet de texte de socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le programme de l'école maternelle, le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte des métiers professionnels, celui dédié à l'éducation artistique et culturelle et l'ensemble des nouveaux contenus d'enseignement de la scolarité obligatoire (école élémentaire, collège). Le ministère affirme vouloir susciter au sein de la communauté éducative une réflexion collective la plus large possible et concernant les programmes, évaluer le degré d'adhésion des per-



Interroger les personnels sur des questions qui font débat.

sonnels au projet proposé, recueillir des propositions dans la perspective éventuelle d'une réécriture, interroger les personnels sur des questions qui font débat.

Mais les modalités d'organisation des premières consultations sur le socle et les programmes maternelle, prévues en octobre sur une demi-journée banalisée, n'ont pas tra-

duit cette volonté d'associer les enseignants. Les multiples déclinaisons locales, le manque d'information aux familles et aux personnels et les pressions extérieures pour ne pas libérer la classe ont conduit à des reports voire des annulations de la consultation et une implication plus relative des enseignants. ♦

Claire Guéville

## Concours

# Les postes publiés pour 2015

1 726 postes pour le premier degré public et 13 009 postes pour le second degré public : le ministère a publié le nombre de postes aux concours 2015.

Cette publication avant la clôture des inscriptions et l'annonce d'une hausse des postes de plus de 29 % au primaire et de 20 % au secondaire, constituent des signes positifs. Dans le premier degré, un effort particulier a été fait pour permettre à des académies, considérées comme prioritaires, un niveau de recrutement supérieur, comme Cré-

teil (1 540 postes) où le recours à des contractuels met en évidence une pénurie, et Versailles (1 430 postes). Pour les concours du second degré, les disciplines prioritaires sont Mathématiques (1 440 postes), Lettres modernes (1 310 postes) et Anglais (1 225 postes) également déficitaires. Mais les mesures prises par le gouvernement (hausse des recrutements depuis 2012, réforme de la formation, EAP) ne suffisent pas à rendre attractifs le métier d'enseignant. Le dernier concours n'a pas

fait le plein. Il est donc à craindre que ces créations ne soient pas réalisées à la rentrée prochaine. Pour pourvoir tous les postes ouverts il faut en urgence rétablir les aides spécifiques aux candidats se présentant aux concours, mettre en place de véritables pré-recrutements et prendre des mesures fortes en améliorant la rémunération des enseignants, les conditions d'exercice du métier. Des mesures pour l'instant absentes du projet de budget 2015. ♦

Aline Becker

## Formation initiale

## Remettre à plat la réforme

L'année 2014-2015 « s'annonce cruciale pour résoudre les dernières tensions budgétaires, organiser les temps d'alternance, diversifier les équipes de formateurs et renforcer les tronc communs » estime le rapport du Sénat sur la formation initiale paru en juin dernier.

Une analyse corroborée par l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) qui qualifiait en septembre dernier de « laborieuse » la mise en route des Espé. La FSU dresse aussi un bilan sévère de la réforme des concours et de la formation, un an seulement après l'ouverture des ESPE et alors que la crise de recrutement perdure dans certaines disciplines ou académies. L'absence d'un cadrage national fort a conduit à des inégalités sur les critères

d'évaluation des concours comme sur les volumes et les contenus de formation.

Les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée et les conditions de travail des formateurs sont fortement dégradées. Le



© DUBREUIL

temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires est incompatible avec une formation réflexive en lien avec la recherche.

D'autant que la moitié d'entre eux étaient dès la rentrée en pleine responsabilité devant des élèves sans complément de formation. Quant aux stagiaires à mi-temps en ESPE, inscrits en M2 ou en formation dite « adaptée » ils ne trouvent pas une formation professionnelle de qualité, adossée à la recherche et répondant à leurs besoins. Pour la FSU, il y a eu urgence à remettre à plat la réforme pour que les étudiant-e-s puissent apprendre le métier dans de bonnes conditions et que les formateurs aient les moyens d'assurer correctement leurs missions. ♦

Vincent Martinez

## Rythmes scolaires

## Le fonds d'amorçage maintenu

Le gouvernement a annoncé le maintien du « fonds d'amorçage » pour la mise en place des rythmes scolaires, sous condition. Le gouvernement a finalement maintenu le « fonds d'amorçage » à son niveau et aux modalités actuelles pour l'année scolaire 2015-2016, à condition cependant que les communes concernées élaborent un projet éducatif territorial (PEDT). Le projet de loi finance 2015 le réservait, dans sa première version, aux seules « communes en difficulté ». Initialement prévu pour inci-

ter les villes à mettre en œuvre la réforme dès l'année 2013-2014, il a ensuite été prorogé pour l'année 2014-2015, à la demande des élus locaux. Ces derniers mettent en avant le surcoût engendré par les nouveaux rythmes : augmentation du temps périscolaire nécessitant recrutement d'animateurs, transports et locaux supplémentaires... L'association des maires de France (AMF) estime en effet les dépenses nouvellement engendrées entre 180 et 200 euros par élèves. Quelques communes avaient

même entamé à la rentrée un mouvement de refus de mise en place des nouveaux rythmes notamment en n'organisant pas les activités périscolaires, non sans provoquer la colère des parents d'élèves.

Dans un contexte de baisse des dotations aux communes, l'association des maires de France, qui tiendra son congrès annuel à la fin du mois, demande la transformation de ce fonds d'amorçage en fonds d'aide pérenne et que son montant soit réévalué (actuellement fixé à 50 ou 90 eu-

## Jeunes enseignants : un portrait en mutation

Alors que la moyenne d'âge des enseignants augmentait ces dernières années, « la tendance s'inverse » note une récente enquête\* qui évalue que 31 % ont moins de 35 ans. Et sa féminisation s'accélère : si les femmes représentent 67 % de la profession, elles sont 82 % chez les moins de 35 ans. Vivant auparavant essentiellement en couple de fonctionnaires, les nouveaux profs partagent de plus en plus leur vie avec des salariés du privé (58 % contre 37 % des plus de 35 ans). Cependant, quel que soit leur âge, l'amour du métier reste de loin leur première motivation. Une implication qui rejaille sur leur santé puisque 61 % des enseignants se sentent « sous pression psychologique » et 37 % déclarent éprouver « une fatigue physique significative » (45 % chez les moins de 35 ans). Les plus jeunes partagent avec leurs aînés les valeurs de confiance, de liberté et de solidarité, mais en termes de pratique, ils sont davantage « connectés ».

\*Enquête réalisée par la MGEN : [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

ros par élève selon les communes).

De son côté, le SNUipp-FSU demande que ce fonds soit prélevé sur un budget spécifique de l'État (et non sur celui de l'Éducation Nationale) et a lancé une vaste enquête auprès des écoles dont les premiers résultats seront rendus publics la troisième semaine de novembre. ♦

Emmanuel Guichardaz

# IRU Des livres pour débattre

Outre les livres issus des travaux de ses propres chantiers, l'Institut de recherches de la FSU diffuse des livres qui portent sur des sujets d'actualité.

L'institut ou la FSU ont contribué seuls ou avec d'autres aux publications ci-dessous. Leur finalité ? Donner sous une forme facilement accessible des arguments pour conduire le débat d'idées.



5 €



5 €



5 €



5 €

Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr) - Livres à commander à :

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 60

E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) - Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus)



# L'évaluation des élèves à l'épreuve



Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© CABE/ALIA

Réfléchir à l'évaluation pose inévitablement la question de la vision que l'on a de l'école et de ses missions. À cet égard, la conférence nationale sur l'évaluation des élèves organisée par le ministère cet automne doit être une opportunité pour redonner au débat ses dimensions pédagogiques.

**P**eut-on et doit-on tout évaluer ? Comment concilier évaluation formative, élément essentiel des apprentissages et évaluation certificative qui peut-être utilisée notamment dans les procédures d'orientation ? Comment l'évaluation peut-elle donner la mesure d'un niveau et, dans le même temps, être un levier de motivation, de valorisation ? Incontournable, parfois omniprésente, souvent redoutée par les élèves et toujours objet de questionnements pour les enseignants,

l'évaluation est au cœur du système éducatif. Acte professionnel délicat, c'est un de ceux parmi les plus visibles et les plus sensibles pour les élèves et leurs parents. Objet politique, l'institution en use et abuse pour jauger le système éducatif lui-même, y compris à travers les évaluations internationales. Évaluation du système ou bien des élèves ? Outil au service des apprentissages ou bien de tri social ? Dans la pratique, il faut bien admettre que le message est trop souvent brouillé. La situation au lycée est particulièrement

...

emblématique de la confusion. Avec la réforme du bac, la multiplication des évaluations en cours d'année à vocation certificative a engendré désorganisation des enseignements, pression évaluative permanente et au final, perte de sens des apprentissages. Il est donc temps de clarifier ce qu'est l'acte d'évaluer et quels en sont les différents usages et objectifs pour les professionnels de l'éducation, pour les élèves, les parents et l'institution. L'enjeu est de taille dans un système éducatif sélectif et marqué par les inégalités. L'importance exacerbée de l'évaluation en général dans notre société, crée un contexte qui fait des différentes formes d'évaluations des actes pédagogiques très compliqués. Le débat « note ou pas note » est une entrée simpliste qui ne résiste guère à la réflexion : la note, le smiley, le feu vert ou la case cochée sont de même ordre. Tous les élèves devraient être traités avec bienveillance par l'école grâce à une évaluation à la fois exigeante et claire qui vise l'encouragement et la réussite de tous pour aider à progresser et à surmonter les obstacles. L'évaluation scolaire n'est définitivement pas une action spontanée et requiert une formation initiale et continue de haut niveau. Comme le rappellent Olivier Rey et Annie Feyfant, chargés d'étude à l'Institut français de l'éducation (IFÉ), l'évaluation ne peut plus être « seulement un outil approximatif de contrôle mais aussi un levier pour mieux faire apprendre ».

## Une conférence pour quels enjeux ?



La question de la mise en évidence des progrès est posée comme celle de l'intégration de l'évaluation aux pratiques.

**B**enoît Hamon a lancé en mai dernier une conférence nationale sur l'évaluation des élèves en mettant en avant la lutte contre les inégalités sociales à l'école. Objectif affiché : construire une véritable politique de l'évaluation des élèves, au service des apprentissages et de la réussite de tous. "Une évaluation dont les objectifs, les principes et les modalités doivent être partagés par les élèves, les familles, les enseignants, les équipes pédagogiques et éducatives" précise le ministère.

Des enjeux importants donc, au cœur des problématiques à partir desquelles la conférence doit élaborer des recommandations qui seront communiquées mi-décem-

bre à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Mettre l'évaluation au service des apprentissages et faire qu'elle participe aux progrès des élèves est bien l'enjeu principal. Mais comment concevoir une évaluation qui mette à jour les écarts par rapport à ce qui est attendu, le chemin qui reste à parcourir pour y parvenir et qui permette à l'élève une plus grande autonomie dans son travail ? La question de la mise en évidence des progrès, d'une évaluation plus positive donc, est posée comme celle de l'intégration de l'évaluation aux pratiques pour ne pas en faire

une activité chronophage et la mettre réellement au cœur du travail quotidien de la classe. La communication aux familles des progrès de leur enfant est une étape de l'évaluation. Quelle forme, quel contenu, donner à ce compte rendu ? Comment, si l'objectif est de lutter contre les inégalités, éviter de mettre encore plus à distance les familles éloignées de la culture de l'école ? Cette question de la restitution est sensible quand on connaît l'effet de renforcement des inégalités auquel une communication mal pensée peut conduire, notamment lorsque les relations aux parents se cantonnent à cette dimension de la vie de l'élève. Alors évidemment le sujet très médiatisé de la notation chiffrée et ses équivalents est incontournable. Une évaluation n'est pas qu'une mesure, c'est aussi un message. Si les pratiques de notation, en particulier chiffrée, tentent de donner une mesure objective des acquis scolaires, elles demeurent en partie déterminées par le profil de l'élève (son parcours scolaire antérieur, son origine sociale ou son genre) et le niveau de la classe auquel il appartient. Mais il ne suffira pas de chercher des alternatives de codes à cette fameuse note, ou demander sa simple suppression, pour clore le débat autour de l'évaluation des acquis. L'enjeu est bien que la forme ne fige pas l'évaluation dans la restitution du seul résultat mais permette une mise en dynamique de progrès. La question du rôle et des moments de l'évaluation dans le parcours des élèves est aussi convoquée. Derrière cette question, il y a l'intention d'évaluation qui se pose et les formes qu'elle pourra alors prendre. Les évaluations diagnostiques, formatives, sommatives, certificatives n'ont pas les mêmes objectifs et ne recueillent pas les mêmes informations mais peuvent s'inscrire dans un processus qui permet de les articuler. Cela suppose pour l'enseignant une bonne culture de l'évaluation. C'est donc une dimension du travail qui s'apprend. Le ministère ne peut s'en exonérer. Sa responsabilité est ici engagée. Il ne peut s'en tenir à médiatiser la problématique de l'évaluation sans la traiter au fond dans toutes ses dimensions. ♦

## Conférence, mode d'emploi

**L**a conférence nationale sur l'évaluation des élèves procède en plusieurs étapes. La ministre a souhaité « recueillir une série de propositions émanant de la société civile ». Un « Jury » a donc été constitué en octobre après appel à candidatures.

Présidé par le scientifique Etienne Klein, il est composé d'enseignants du premier et du second degré, de chefs d'établissement et de responsables de l'administration, d'inspecteurs du ministère de l'Education nationale, de parents d'élèves, d'étudiants et lycéens, de représentants du monde associatif et des partenaires de l'école. Son rôle est « d'élaborer des recommandations fondées sur les résultats de la recherche, les connaissances scientifiques, et les pratiques de terrain, nationales et internationales ».

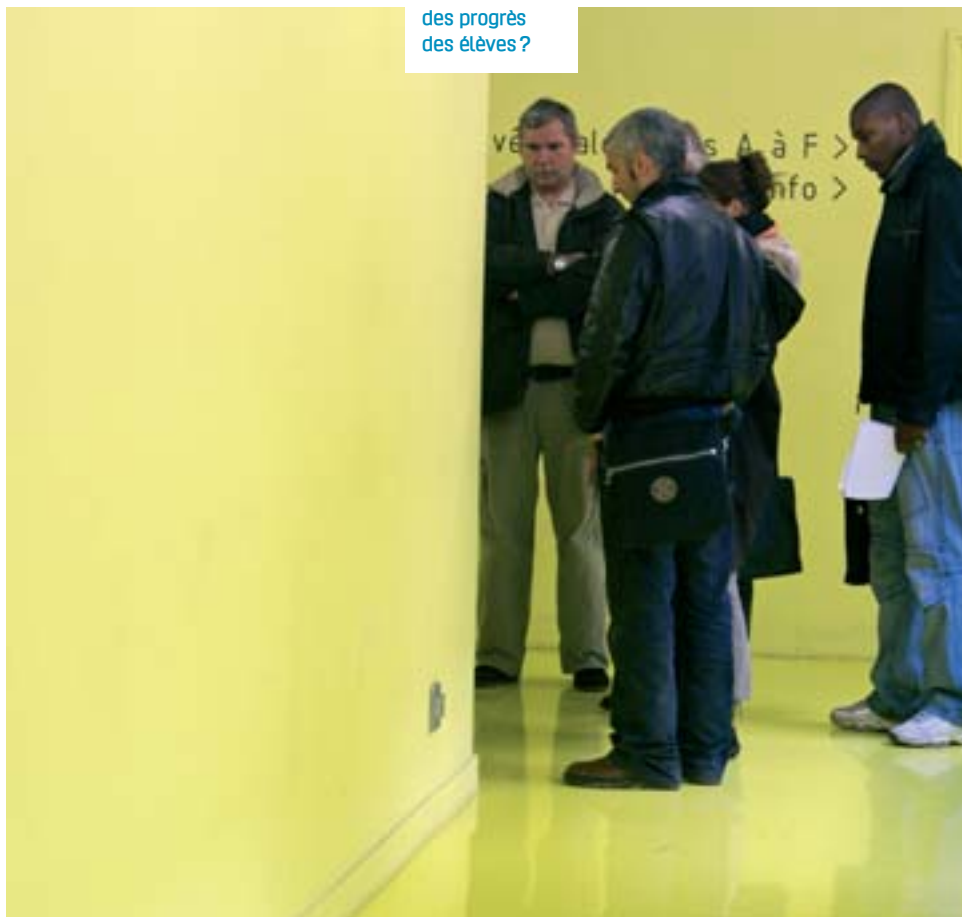
Un comité d'organisation, composé de hauts responsables du ministère et d'institutions du monde éducatif

doit fournir au jury des ressources documentaires, un état des lieux et des problématiques.

Enfin, un appel à contribution a été lancé autour de cinq questions : Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leurs progrès ? Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ? Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ? Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ? Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves, leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ?

En décembre, des auditions et des débats publics doivent être organisés en vue des « journées de l'évaluation » du 11 au 13 décembre 2014. À l'issue de ces journées, le jury remettra ses recommandations à la ministre. ♦

Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ?



© DOREVIA/ANSA



## Une évaluation en évolution

L'évaluation n'est pas un concept figé. Elle est soumise aux influences économiques, sociales mais aussi idéologiques. Il faut remonter au xvi<sup>e</sup> siècle pour voir s'installer des mécanismes d'évaluation permettant de sélectionner l'élite d'une jeunesse, instruite et disciplinée, capable d'assumer des responsabilités pour la nation. En se substituant aux collèges religieux, l'État en a gardé le fonctionnement méritocratique et institutionnalisé le classement des élèves par des systèmes de notation pouvant prendre différentes formes dont la note de 0 à 20. Au xix<sup>e</sup> siècle, cette sélection sur le mérite individuel est renforcée par l'industrialisation et l'augmentation de la demande d'instruction, permettant d'accéder à différentes fonctions sociales. Jusqu'alors, l'évaluation n'était que sommative, se confondant avec la notation. Après 1945, les recherches en psychologie et en pédagogie modifient le regard sur l'élève et invitent à prendre en compte ses représentations pour construire un enseignement. La notion d'évaluation formative voit le jour, visant à mesurer l'écart entre les objectifs d'apprentissage et ce que l'élève a acquis. Depuis la loi d'orientation de 1989 qui a mis l'élève au centre du système éducatif, l'évaluation ne cesse d'être interrogée pour répondre à la préoccupation de rendre l'élève acteur de ses apprentissages. Ce questionnement marque l'évolution d'une conception : on passe de la pédagogie de la transmission des savoirs à celle de l'acquisition de savoirs, savoirs-faire et savoirs-être qui est aujourd'hui au cœur de la réflexion pour l'élaboration des nouveaux programmes scolaires et de leur évaluation.



© DORVILLE

# Évaluer pour mieux faire apprendre



© FERRELLS/ALIA

L'évaluation doit permettre à l'enseignant de réorienter à court terme son enseignement afin d'améliorer l'apprentissage de ses élèves.

**Les évaluations ne sont pas seulement sommatives. Une approche pédagogique consiste à intégrer une dimension formative pour améliorer l'apprentissage des élèves.**

Pourquoi évaluer les élèves ? Pour piloter le système éducatif ? Valider des connaissances ? Permettre d'améliorer des acquis ? Préparer de nouveaux apprentissages ? Partie intégrante des pratiques professionnelles *des enseignant-es*, l'évaluation est d'abord perçue comme un moment qui vient contrôler l'état d'acquisition des savoirs dispensés. Cette évaluation dite « sommative » qui peut devenir « certificative », a davantage une fonction sociale et administrative : classer et orienter les élèves, sanctionner un cursus par l'obtention d'un diplôme... Si l'évaluation doit aussi servir à contrôler et certifier le niveau d'apprentissage des élèves à un moment donné de leur scolarité, elle peut aussi relever d'une logique pédagogique afin que chaque élève progresse dans ses acquisitions.

### Une approche pédagogique

Parmi les approches pédagogiques, l'évaluation formative, ou évaluation pour former, part du principe que

l'évaluation doit permettre à l'enseignant de réorienter à court terme son enseignement afin d'améliorer l'apprentissage de ses élèves. Elle repose sur une modification du rapport des enseignants à l'évaluation mais aussi au statut de l'erreur et à l'implication de l'élève qui devient acteur de son processus d'apprentissage. En partant d'une évaluation diagnostique, l'enseignant évalue le niveau d'acquisition de l'apprenant et ses difficultés afin de différencier les situations et les rythmes d'apprentissages. Les phases de remédiation vont permettre aux élèves, en cours d'acquisition, d'améliorer leurs connaissances et compétences. L'évaluation formative peut ainsi intervenir après l'apprentissage (contrôle ou interrogation), avant l'apprentissage (diagnostique) ou de manière interactive (observation des comportements, interactions orales ou productions individuelles et de groupe) en cours d'apprentissage. Les différentes modalités de mise en œuvre d'une évaluation formative peuvent comporter des phases d'auto-évaluation et d'évaluation par les pairs afin que les élèves puissent analyser leurs erreurs et élaborer, individuellement ou en

## Abandonner le LPC

Dans la continuité de la loi Fillon de 2005, le Livret personnalisé de compétences (LPC) a fait l'objet d'un large rejet de la communauté éducative. Outil de validation du *Socle commun de connaissances et de compétences*, il est marqué par des conceptions rétrogrades et inégalitaires qui ne portent pas la même ambition pour tous les élèves et entre en contradiction avec les diplômes nationaux, notamment le Diplôme national du Brevet. En outre, le LPC ne présente pas de pertinence pédagogique et occasionne une surcharge de travail. Allégé en 2012, il a toutefois conservé la même philosophie et c'est aujourd'hui le Conseil supérieur des programmes (CSP) qui va sceller son devenir. Dans sa définition du nouveau *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture*, le CSP a tourné la page de la définition d'un minimum que devrait connaître tout élève au terme de la scolarité obligatoire et fixe un idéal ambitieux à acquérir en fin de parcours. Enfin, en faisant du Socle l'ossature des programmes du primaire et du collège, le CSP affirme qu'il ne s'agit que d'une feuille de route et non d'un outil de mesure. Pour la FSU, le LPC doit être définitivement abandonné au profit d'une évaluation au service de la réussite des élèves et utile aux enseignant-es et aux familles.

coopérant, des stratégies qui leurs permettent d'améliorer leurs performances.

### Une évaluation au service des élèves

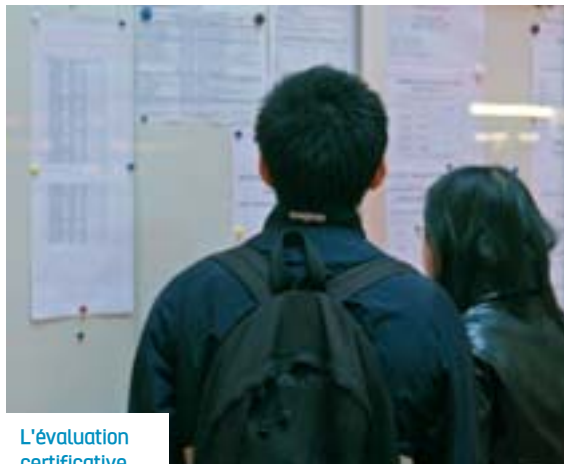
Si la FSU dénonce les dérives évaluatives dont la seule finalité serait le pilotage du système, l'orientation précoce des élèves ou le contrôle des enseignants, elle estime que celle-ci doit demeurer un outil au service des élèves, des étudiant-es, et de leurs apprentissages, utile aux enseignant-es et aux familles. Elle doit être soucieuse, le plus possible, de mettre en évidence les réussites des élèves. ♦

# Évaluation et diplômes

Contrairement à l'évaluation formative qui est un élément de la démarche pédagogique au service des apprentissages tout au long d'un cursus de formation, l'évaluation certificative a une finalité sociale: vérifier à la fin d'un cycle d'étude que les élèves ont bien atteint le niveau attendu (fixé par une norme) et attester ce niveau par un diplôme ou la validation d'un module. Cette forme d'évaluation sommative placée à un moment clé du cursus de formation, joue un rôle déterminant dans l'avenir personnel des élèves/étudiants.

Dans notre système scolaire, il y a plusieurs paliers de certification: en fin de collège avec le DNB (diplôme national du brevet), en fin de lycée avec le baccalauréat (avec un palier intermédiaire pour la validation du CAP/BEP) et à la fin de chaque cycle universitaire avec la licence (bac + 3), le master (bac + 5)...

Mais peut-on tout évaluer, y compris des compétences déconnectées des savoirs disciplinaires? Au collège, les « piliers » 6 et 7 du LPC (dont la validation était un élément de l'obtention du DNB) ont été à juste titre critiqués par la profession car ils prétendaient évaluer des attitudes qui ne relèvent pas du domaine de l'acquisition de connaissances ou compétences. Comment éviter, au lycée, que les élèves n'investissent leurs efforts qu'en fonction du poids donné à telle ou telle discipline dans l'examen (par le jeu des coefficients)?



L'évaluation certificative a une finalité sociale.

Faut-il continuer de certifier un niveau par une moyenne qui peut cacher de réelles disparités (un 17 sur 20 en mathématiques pouvant compenser un 3 en français)? Peut-on sortir du tout ou rien en permettant à un élève qui a échoué à son examen de conserver le bénéfice des domaines qu'il a déjà validés? Toutes ces questions se posent de manière récurrente depuis quelques années.

Si personne ne conteste la part significative de contrôle continu pour le DNB, la multiplication des évaluations locales au lycée (en cours de formation dans la voie professionnelle mais aussi de plus en plus dans les autres voies où les enseignants évaluent leurs propres élèves) fragilise le caractère national du baccalauréat qui constitue le premier diplôme d'accès aux études supérieures et remet donc en cause l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire. ♦

## Conférence de consensus sur le redoublement

Longtemps pratiqué à grande échelle en France, le redoublement s'avère inefficace et contre-productif pour la plupart des élèves. Le constat s'appuie sur des statistiques car il n'existe aucune recherche scientifique dans ce domaine, mais une étude de la DE menée en 2005 avait montré que plus le redoublement était tardif, plus il était efficace: en clair, il vaut mieux redoubler sa seconde que son CP.

Pour construire, grâce « aux ressources scientifiques, un processus de réflexion autour du redoublement et de la mise en place d'autres solutions pour lutter contre les difficultés scolaires », le Cnesco a lancé en octobre un appel à candidature pour sa conférence de consensus sur le redoublement. Composée de professionnels du système éducatif et de la société civile, le jury devra auditionner des experts et se prononcer sur « la pertinence de redoubler et surtout les solutions alternatives », en rédigeant « collégialement des recommandations ». Les séances publiques de cette conférence auront lieu les 27 et 28 janvier 2015 à Paris et la journée de délibération du jury, le 28 janvier 2015.

# Pratiques évaluatives au Québec

Les pratiques d'évaluation des enseignants se construisent donc dans la recherche d'un compromis entre une évaluation formative et une évaluation plus classique.

**L**e Québec a engagé depuis un certain nombre d'années d'importantes réformes de son système éducatif.

En particulier, les programmes scolaires y sont conçus par compétences, et ce depuis la réforme du « curriculum » opérée dès 1998. Cinq grands domaines ont été ainsi identifiés : les langues (maternelle, d'enseignement, seconde ou tierce), la technologie, les sciences et les mathématiques ; « l'univers social » : histoire et éducation à la citoyenneté, géographie et économie ; les arts et enfin le « développement personnel » : enseignement moral - et enseignement religieux, éducation aux valeurs, éducation physique et éducation à la santé. Une place importante est faite aux compétences transversales : intellectuelles, méthodologiques, celles liées aux attitudes et aux comportements et les compétences linguistiques...

Corollaire de cette organisation, l'évaluation des élèves repose donc sur une évaluation des compétences, et fait une place centrale à la fonction d'aide à l'apprentissage. Les situations d'évaluation contribuent à vérifier dans quelle mesure l'élève peut mobiliser efficacement les ressources que suppose la mise en œuvre de compétences dans des contextes variés, elles reposent sur des outils différents, et peuvent être

réalisées en cours de formation comme lors d'épreuves plus formelles.

L'organisation en cycle du système éducatif québécois comprend des examens visant à sanctionner les études, avec notamment le diplôme d'études secondaires (DES), mais aussi un examen de passage du primaire au secondaire.

Cependant, l'évaluation des compétences reste un objet de débat et de recherches et sa mise en œuvre se heurte à de nombreux obstacles. Notamment du fait de la pression sociale (à tous les niveaux : parents, institutions, compétition

internationale...), les pratiques d'évaluation des enseignants se construisent donc dans la recherche d'un compromis entre une évaluation formative, en cours de formation plus précisément, et une évaluation plus classique. Les chercheurs québécois Joëlle Morrissette et Marie-Françoise Legendre notent ainsi que « le risque d'utiliser les compétences pour créer de nouvelles formes d'excellence demeure bien présent. L'introduction des compétences à l'école ne saurait donc constituer à elle seule une réponse à l'échec scolaire ». ♦

## Au pays du matin calme, les lycéens ne dorment que 4 heures par nuit

Le système éducatif coréen se place régulièrement dans le haut des classements internationaux, mais à quel prix ?

S'il n'y a pas de pression particulière à l'école primaire (on n'y redouble pas, et il n'y a pas d'examens pour passer d'une classe à l'autre), il en est autrement du secondaire, et particulièrement du second cycle de celui-ci. En effet, son objectif principal est de préparer à l'examen d'entrée à l'Université, le « sooneung », une véritable institution qui conditionne l'avenir du jeune coréen. La compétition y est telle qu'un grand nombre de lycéens entament, le soir, une deuxième journée de cours dans des institutions privées, payantes. Résultat : des journées de 15 heures, un stress permanent pouvant conduire au suicide. Selon un rapport du Ministère coréen de l'éducation et des technologies, en 2009, 202 jeunes se sont donné la mort (140 étudiants, 56 collégiens et 6 élèves du primaire). Un chiffre en augmentation de 50 % par rapport à 2008.



# Olivier Rey : « Un jugement humain »

Olivier Rey est Ingénieur de recherche, responsable du service Veille & Analyses de l'Institut français de l'éducation (Ifé) à l'ENS de Lyon, spécialisé sur les questions d'évaluation, de curriculum et de développement des compétences en contexte scolaire. Il a publié en septembre dernier, avec Annie Feyfant, un dossier de veille de l'Ifé intitulé « évaluer pour [mieux] faire apprendre »

## En quoi peut-on dire que l'évaluation est omniprésente dans notre système éducatif ?

Il suffit souvent d'assister à une réunion de rentrée entre parents et professeurs pour constater que l'essentiel des propos tourne autour des questions de notes, de contrôles et de devoirs, et ce d'autant plus qu'on passe du primaire au collège puis au lycée. Les résultats des évaluations constituent le message principal envoyé par l'école aux parents pour les informer que leur enfant « travaille » plus ou moins bien, via le bulletin trimestriel et sa cascade de notes et de moyennes.

Au niveau du système, une grande part du calendrier scolaire dans le secondaire est scandé par le passage du brevet des collèges et du baccalauréat, on devrait dire d'ailleurs plutôt altéré puisque cela consiste en l'occurrence à perdre globalement des centaines d'heures de cours pour cause d'organisation de ces examens.

Enfin, dans le débat public plus général, on n'ose plus avancer la moindre proposition sur l'éducation sans invoquer les résultats de la dernière édition de PISA (évaluation internationale des acquis des élèves à 15 ans) ou, pour les plus connaisseurs, les dernières évaluations de la direction des études du ministère (DEPP).

Paradoxalement, les élèves comme les enseignants ne vivent pas très bien cette pression évaluative. Diverses études ont montré que les jeunes qui se trouvent dans des situations d'échec aux évaluations les ressentent comme une stigmatisation, quoi qu'ils en disent par ailleurs, et l'intègrent très tôt comme une lacune personnelle plus que comme une difficulté liée à certaines tâches d'apprentissages.

Du côté des profs, les évaluations apparaissent souvent comme des

exercices ingrats, qui représentent non seulement un travail fastidieux mais surtout un moment de tension latente avec les élèves : on est alors très loin du partage de la « saveur des savoirs » dont parlait le chercheur Jean-Pierre Astolfi.

## A quoi servent les évaluations ?

Pour parler des plus communes, on comprend bien qu'il y a des évaluations qui servent à certifier ce qu'on a appris et qui se traduisent fréquemment par un diplôme. Et puis il y a les évaluations de tous les jours, dans la classe. On les appelle parfois des évaluations « formatives », dans la mesure où elles ne constituent pas une fin mais un moyen pour progresser dans les apprentissages. Dans l'idéal, ces évaluations admettent l'erreur, le tâtonnement, la réflexion collective... Malheureusement, elles deviennent trop souvent soit des galops d'essais pour le futur examen qui se dessine à l'horizon, ou des contrôles utilisés comme un moyen d'éviter un relâchement dans le travail des élèves. Dans ce contexte, la note, qui est un outil comme un autre, peut agir comme un obstacle à voir quels sont les apprentissages en jeu derrière l'évaluation. L'usage intensif dans notre système de la « moyenne », où l'on compense tout et n'importe quoi, en est la caricature : l'élève est défini par sa moyenne, son « niveau », alors qu'il devrait l'être par les savoirs et les compétences qu'il maîtrise.

## Quelles sont les pratiques évaluatives qui vous semblent les plus intéressantes du point de vue des apprentissages ?

Des dictées avec auto-évaluations et corrections collectives, des mises en place de cahiers de progression sur plusieurs années, des interrogations orales au fil de l'eau qui prennent soin de laisser plus de

« L'élève est défini par sa moyenne, son « niveau », alors qu'il devrait l'être par les savoirs et les compétences qu'il maîtrise »



temps à l'élève pour répondre... Autant d'exemples qui permettent de centrer ou ramener l'attention sur ce qui est essentiel, à savoir : qu'est-ce qu'on apprend ? Qu'est-ce qu'on maîtrise ? Où rencontre-t-on des difficultés ? Comment on peut progresser ?

## Quelles devraient être, selon vous, les priorités dans le débat sur une réforme de l'évaluation ?

D'abord dire que l'évaluation est un moyen pour progresser, pas pour trier et classer les élèves.

Ensuite, je ne suis pas persuadé qu'il faille inventer un nouveau dispositif, mais plutôt éviter que certains outils ou procédures, comme les bulletins ou les livrets scolaires, favorisent la routine leçon/exercice/contrôle.

Une vraie évaluation pour l'apprentissage est une appréciation contextuelle dans la classe. Il faut que les enseignants assument leurs responsabilités et que le système éducatif leur fasse confiance pour ce faire.

Il ne faut pas vouloir construire des usines à gaz avec des notes et des indicateurs dans tous les sens sous couvert d'objectivité et de standardisation. L'appréciation de la qualité, c'est finalement un jugement humain qu'il ne faut pas vouloir à toute force dissimuler derrière des critères mécaniques et des chiffres. ♦

Développement durable

# La nécessité d'une nouvelle transition énergétique

**G**âce à ses nombreux barrages hydrauliques et son patrimoine forestier, la France faisait partie en 1990 des pays développés où la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique était la plus élevée. Mais forte de l'importance de sa filière nucléaire, qui émet peu de CO<sub>2</sub> et qui fournit de l'électricité aux ménages à un prix parmi les plus bas d'Europe (25 % de moins que la moyenne européenne avec 10 centimes le Kwh en 2013), elle a pris du retard dans le développement du photovoltaïque et de l'éolien et négligé la lutte contre le gaspillage énergétique.

Les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) dont l'usage abusif est à l'origine du réchauffement climatique et de nombreux dégâts écologiques sont par ailleurs des ressources limitées qui demandent des millions d'années pour se constituer. De nouveaux gisements rendus exploitables par de nouvelles techniques permettent de ré-

évaluer les réserves mondiales à la hausse, mais là encore au prix d'un risque environnemental accru. Quant à l'énergie nucléaire, tributaire d'un uranium entièrement importé, elle comporte des risques que la catastrophe de Fukushima a récemment rappelés et pose la question non résolue du traitement des déchets radioactifs.

Il y a donc urgence à engager une nouvelle transition énergétique.

## Réussir l'émergence d'une économie dé-carbonée

Depuis la 1<sup>re</sup> révolution industrielle, l'énergie avait pour fonction d'accompagner et d'alimenter la croissance économique dans une logique productiviste. Mais avec la perspective de tarissement de ressources indispensables au mode de développement actuel (comme le pétrole) et compte tenu du réchauffement de la planète, il s'agit au-



© THE MEGS/MAN

jourd'hui de mettre le système énergétique au service d'une économie dé-carbonée tout en réduisant la consommation globale d'énergie.

Réduire les émissions actuelles de gaz à effet de serre (GES) suppose de développer les énergies nouvelles renouvelables (ENR) non émettrices de CO<sub>2</sub>. L'expansion du

photovoltaïque (PV) et de l'éolien terrestre depuis les années 2000 est largement due aux aides publiques avec des tarifs d'achat permettant aux investisseurs de bénéficier de revenus garantis. Financés par les ménages via des taxes, ces mécanismes de soutien sur-enchérissent leur facture d'électricité et ont pu créer des

## Climat : les experts très inquiets



Dans son 5<sup>e</sup> rapport, le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) indique que si la communauté internationale veut réellement limiter à +2 °C la hausse globale de la température de la planète, elle doit impérativement réduire les émissions mondiales des gaz à effet de serre (GES) de 40 à 70 % entre 2010 et 2050 et viser leur disparition d'ici 2100.

Réunis à Bruxelles le 24 octobre, les chefs d'État européens ont décidé de diminuer leurs émissions de GES d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 2020, une façon de montrer l'exemple pour convaincre la Chine, les États-Unis et d'autres pays de rejoindre le combat contre le changement climatique. Mais, face aux lobbies industriels et aux États-membres récalcitrants, l'objectif retenu est peu ambitieux et repousse à l'après 2030 l'essentiel des efforts à réaliser d'ici 2050 pour obtenir une réduction de 80 % des émissions, l'objectif minimal que s'était fixé l'Union Européenne.

© THE MEGS/MAN



Réduire les émissions actuelles de GES suppose de développer les énergies nouvelles renouvelables.

effets d'aubaine pour les particuliers qui ont investi par les ENR. Ils sont parfois remis en cause (Espagne, Italie) ou reversés à la baisse (France).

### Réduire la consommation globale

L'Union européenne a fixé en janvier dernier l'objectif d'atteindre 27 % d'ENR dans la consommation d'énergie finale d'ici 2030, dont 45 % dans la consommation finale d'électricité (contre 21 % aujourd'hui). Mais le solaire et l'éolien sont des énergies intermittentes qui dépendent du climat ; leur production est donc plus difficile à planifier et la couverture des besoins suppose de mettre au point des techniques de stockage (très onéreuses à ce jour) et de construire de nouvelles lignes à haute tension. La solution passe donc nécessaire-

ment par un mix énergétique. Une dé-carbonisation de l'économie suppose en outre de penser des évolutions significatives dans les domaines les plus énergivores (production industrielle, transports, logements...) afin de réduire la consommation globale d'énergie.

Cette dernière progresse moins vite que le PIB en France depuis les années 70 et surtout 2000 mais elle reste élevée : en 2013, la consommation énergétique de chaque habitant représentait en France l'équivalent de 3,8 tonnes de pétrole, soit une baisse de seulement 0,4 % par rapport à 1990 (contre -14 % en Allemagne).

Les certificats d'économie d'énergie créés en 2005 visent à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des clients (amélioration des appareils de chauffage, travaux d'isolation et de rénovation thermique). Mais il faut aller beaucoup

## Jean Gadrey

« de bons objectifs sans moyens ou presque »



Jean Gadrey, Professeur honoraire d'économie à Lille.

*La loi sur la transition énergétique est-elle de nature à engager la France dans la voie d'une "croissance verte" ?*

Cette loi fixe d'assez bons objectifs, en dépit de l'absence regrettable des transports. Mais de bons objectifs sans moyens ou presque, sans fiscalité écologique juste, sans un ambitieux programme d'investissements, est-ce crédible ? Quant à la « croissance verte », elle est selon moi mythique, et surtout dangereuse. La croissance, même verte, est un accélérateur d'émissions de gaz à effet de serre et de dommages écologiques. Et pour l'emploi, ce n'est plus la solution. Il faut cesser de viser le « toujours plus » de quantités produites et consommées au bénéfice du « mieux » et du « durable », riches en emplois.

*Est-il possible de ramener d'ici 2025 la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % ?*

C'est parfaitement possible, il suffit de consulter le remarquable scénario « Négawatt », fondé sur trois piliers : l'efficacité énergétique (obtenir la même utilité finale avec moins d'énergie), la sobriété énergétique (contre les gaspillages) et la priorité aux énergies renouvelables (dont le nucléaire ne fait pas partie). Mais on retrouve l'enjeu des investissements massifs. Certains pays montrent la voie, pas nous.

*Pour une vraie transition énergétique, la question du financement est centrale. Quelles sont vos propositions ?*

Il faut des financements privés et publics, mais ces derniers sont essentiels. Des propositions ont été formulées par des grandes ONG (Fondation Nicolas Hulot, Attac\*). Il faudra dans tous les cas de la création monétaire (crédits publics ciblés).

(\*) <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports-37/article/financement-de-la-transition>

plus loin et changer les modes de vie, de production, de transport pour vivre mieux en consommant moins. La fiscalité peut jouer un rôle important dans ce domaine pour à la fois inciter à économiser l'énergie et financer la transition énergétique.

### Une loi aux effets incertains

La loi de programmation sur la transition énergétique adoptée par l'Assemblée nationale fixe des objectifs très ambitieux : ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité d'ici 2025 et diviser par deux la consommation d'énergie d'ici 2050.

Elle prévoit aussi de développer les ENR, bien que de manière limitée, de lutter contre la précarité énergétique, de s'engager dans une société plus sobre, de créer ou soutenir des filières industrielles nouvelles créatrices d'emplois. Mais on ne voit pas bien comment le pays pourrait relever un tel défi alors que le gouvernement a tout misé sur la réduction du « coût » du travail à travers le Pacte de responsabilité et qu'il a renoncé, après le fiasco de l'écotaxe poids lourds, à toute initiative en matière de fiscalité écologique. ♠

Monique Daune



## Le Japon Dernier Cri

L'art graphique japonais a envahi les librairies, le cinéma, la télévision. Or en marge de sa pop culture bien léchée, sévit depuis quarante ans une culture alternative, très engagée politiquement, le Heta-Uma, littéralement l'art du « *mal fait bien fait* », défini par le style « *sale mais beau* » d'illustrations faussement naïves et mal dessinées. Les trois générations de cette avant-garde graphique sont réunies pour la première fois dans une exposition, un projet porté par Paquito Bolino qui édite ces créateurs depuis vingt ans dans son atelier de sérigraphie *Dernier Cri* installé à la Friche Belle de Mai à Marseille. L'artiste qui a « *toujours rêvé de ramener ce graphisme japonais en Europe* » a fédéré la Friche Belle de Mai et le MIAM\* de Sète pour deux expositions complémentaires.

À Marseille, Mangaro retrace l'historique de la revue underground *Garo* qui, dans les années 70-80, édita ces auteurs japonais dont personne ne voulait. Ils revendiquaient l'esthétique Heta-Uma, inventée par King Terry Yumura en opposition à la perfection et l'esthétique glacée traditionnelle nipponne. Huit maisons d'éditions japonaises et françaises témoignent de cette créativité. Au MIAM de Sète, Heta-Uma plonge le visiteur dans une rue sublimée de Tokyo, bornée d'estampes sans concession ni censure, où est évoquée la librairie Taco Ché de Ayumi Nakayama, l'autre commissaire de l'exposition. Des travaux des 92 artistes émane une énergie peu commune, dérangeante souvent, avec un lien fort à la musique. Ils viennent du Japon ou sont Européens, influencés par ce graphisme et publiés par le *Dernier Cri*. Livres, sérigraphies, objets, jouets, monstres, constructions, vidéos... cohabitent dans un joyeux tintamarre. Jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2015.

\*Musée International des arts modestes



## Angoulême, Cité du fantastique

Vampires, fantômes et autres créatures hantent Angoulême du 25 au 30 novembre. Le festival Rayon fantastique revient pour une seconde édition avec des films cultes, *Nosferatu*, *Masacre à la tronçonneuse*, *Phantom of the Paradise*... Cinéma, musique, BD, rencontres... La science-fiction est une source inépuisable d'inspiration. [www.rayonfantastique.com](http://www.rayonfantastique.com)



## Perahim, la parade sauvage

Depuis ses premiers dessins parus dans des revues politiques contestataires jusqu'aux derniers paysages oniriques, l'univers de Jules Perahim oscille entre poésie et mystère, drame et légèreté. Créatures, bestiaires, armées, évoquent la « *parade sauvage* » décrite par Rimbaud. Né en 1930, il connut tous les drames de l'Europe et quitta la Roumanie pour la France à 54 ans. Avec plus de 150 œuvres, l'exposition au musée d'art de Strasbourg est exceptionnelle. Du 15 novembre au 8 mars 2015.



## L'estampe, de Picasso à Jasper Johns

Le musée Soulages de Rodez s'est associé à la BnF pour rendre hommage au grand imprimeur d'art Aldo Cromelink. Son atelier a contribué à faire de Paris la capitale mondiale de l'estampe. Témoinnant d'un immense talent qui inspira les plus grands artistes du xx<sup>e</sup> siècle, les es-



tampes rarement montrées sont signées Picasso, Richard Hamilton, David Hockney, Jim Dine, Jasper Johns... Du 14 novembre au 8 mars 2015.

## Les rendez-vous des Mots passants



La librairie Les Mots passants d'Aubervilliers propose régulièrement des rencontres à ses clients-lecteurs. De nouveaux rendez-vous, « *À côté des mots* », auront lieu chaque jeudi : d'abord à la librairie, puis autour d'un verre au café culturel Le grand bouillon. Pour la première, le 13 novembre, l'auteur et éditrice Véronique Ovaldé viendra parler de littérature.

## La photo aux Gobelins

Le Mois de la Photo est un moment fort pour les Gobelins. L'école de l'image fondée il y a 50 ans y participe activement : table ronde, salon de la photo, expositions... montrant les travaux de ses étudiants et d'anciens stagiaires. Laure Fauvel et Laura Bonnefous, les deux majors de promotion du département photo des Gobelins, exposent leurs travaux à partir du 17 novembre dans la galerie de l'école du boulevard St Marcel dans le 13<sup>e</sup>.



## Déclaration européenne pour l'avenir du livre

Le 9 octobre dernier, à la Foire du livre de Francfort, 14 responsables d'organismes du livre ont signé la première déclaration européenne pour le livre numérique. Cette déclaration, lancée à l'initiative de Vincent Monadé, président du Centre national du livre (CNL), présente trois objectifs : d'abord garantir le droit d'auteur, ensuite un taux de TVA réduit unique en Europe sur les livres imprimés et numériques, enfin favoriser l'interopérabilité des supports de lecture numérique. L'objectif de TVA unique se heurte pour l'instant aux dispositions de Bruxelles qui considère le livre numérique comme un service et non comme, pour le livre papier, un bien culturel (voir *POUR* 178).



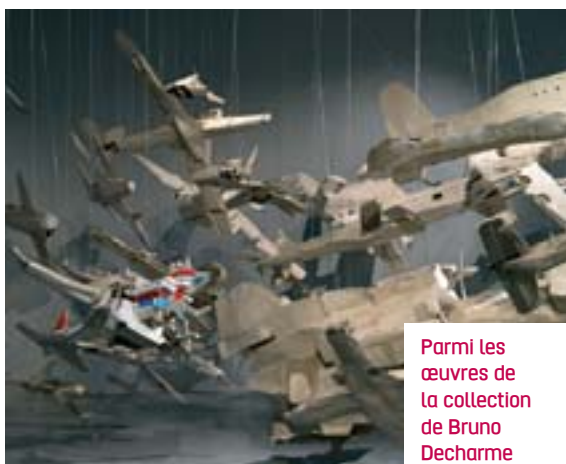
# L'Art, version Brut

C'est un « autre art », longtemps nié. Avec un musée à Lille depuis 2010, l'art brut obtient une exposition internationale à la parisienne Maison Rouge.

Afin de distinguer la production d'individus dépourvus d'éducation artistique, Jean Dubuffet inventait en 1945 le terme d'« art brut ». De 1800 aux années 20, on appelait « l'art des fous » la production artistique d'internés psychiatriques que seuls les médecins jugeaient digne d'intérêt. Mais l'étude que le psychiatre suisse Morgenthaler consacra à Adolf Wölfli en 1921 en fit un pionnier de l'« autre art ». Pensionnaires d'hôpitaux psychiatriques, individus vivants isolés, autistes... ils sont nombreux à dessiner sur papier, créer en volume, découper. Tous ont besoin d'accomplir un travail obsessionnel, irrépissable, hors de toute démarche intellectuelle ou culturelle.

Ces accumulations de dessins, d'images, souvent très symboliques, touchent au plus profond de l'être, ramènent à l'idée d'une authenticité, comme celle expérimentée au cours de l'enfance avec un crayon ou une paire de ciseaux.

C'est ce que donnent à voir jusqu'au 18 janvier les centaines d'œuvres que Bruno Decharme présente actuellement à la Maison Rouge. Une visite fascinante. Sans doute parce que ces œuvres, qui ne sont traversées par aucun pan d'histoire de l'art, s'offrent au regard dans leur pureté, leur innocence. C'est peut-être ce qui a passionné Bruno Decharme lorsqu'il vit pour la première fois en 1977 un dessin sur carton d'Adolf Wölfli. Et l'acheta « au prix d'une carte postale ». Un temps assistant de Jacques Tati, il suit les cours de philosophie nouvelle des Althusser, Deleuze, Lacan, Foucault et Derrida. Lorsqu'il apprend que leur disciple Michel Thévoz enseigne l'Art Brut à Lausanne, il s'y rend et visite la collection que Jean Dubuffet venait de léguer à cette ville. Son émerveillement le conduit à acheter de nombreuses œuvres des pionniers : Wölfli, Aloïse Corbaz, Henry Darger, Auguste Leforestier...



Parmi les œuvres de la collection de Bruno Decharme présentées à la Maison Rouge, les maquettes d'avion de Hans-Jörg Georgi.

Il parcourt le monde pour dénicher d'autres trésors, rencontrer leurs auteurs : « *Ce qui m'intéresse c'est comment l'inconscient prend le poste de commande, comment l'automatisme mental s'instaure dès lors qu'il n'est pas entravé par les normes* ». À l'époque, il y a peu d'amateurs, plutôt du mépris pour ces « œuvres venues d'une autre planète ».

## Quand « l'inconscient prend le poste de commande »

Les choses ont peu changé du côté du grand public mais plusieurs initiatives ont permis de faire émerger ces créations. Des initiatives publiques, comme la création en 2010 du Lam (musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut de Lille Métropole) qui, outre son fond d'art brut, programme de belles expositions en la matière comme actuellement « L'autre de l'art ».

Mais aussi quelques initiatives privées. La plus emblématique en France est celle de Christian Berst qui, avec sa galerie d'Art Brut ouverte en 2005 à Paris, joue

## Penser autrement

Avec 3 500 pièces de 300 artistes, Bruno Decharme possède la plus grande collection privée d'art brut au monde. Préoccupé de faire connaître ces œuvres, il ne les garde pas chez lui mais les montre dans le monde entier : « *Je ne suis pas du tout collectionneur dans l'âme, c'est plutôt une sorte de parcours de connaissance.* » Il a d'ailleurs créé en 1999 l'association abcd (art brut connaissance & diffusion). Les artistes sont présentés avec soin, répertoriés avec dates et lieux de naissance, maladie diagnostiquée, lieu de vie et de production. Fort belles, les expositions sont éducatives aussi parce que Bruno Decharme, en achetant des séries, permet d'appréhender les processus de création. Il a aussi filmé ce monde comme on peut le voir à la Maison Rouge.

un rôle crucial dans l'évolution de sa diffusion. Le 30 octobre, il en a ouvert une seconde à New-York. Aux États-Unis, où on parle d'*Outsider art*, on peut se référer au Creative Growth Art Center, qu'un couple d'Américains, les Kats, a fondé en 1972 à Oakland. Ce centre culturel pas comme les autres fut le premier à ouvrir les portes d'ateliers d'art à des personnes handicapées. Encadrées par des artistes de talent, elles suivent un programme artistique qui favorise la créativité. Il ne s'agit pas d'un enseignement mais d'un accompagnement. Actuellement, 160 artistes y créent. Les travaux de plusieurs d'entre eux ont acquis une notoriété mondiale, comme Dan Miller, enfermé depuis toujours dans un autisme profond et aujourd'hui présent dans les collections du MoMA à New-York. ♦

Véronique Giraud

## La maison Rouge

Après avoir créé une fondation, Antoine de Galbert a installé une Maison Rouge en lieu et place d'une ancienne usine du boulevard de la Bastille. Ce passionné d'art ouvre cet immense espace aux expositions, au rythme de 3 à 6 par an. De grandes collections internationales y sont présentées une fois par an, comme celle de Bruno Decharme, visible jusqu'au 18 janvier 2015.

# Arts et sciences, rencontres

**S**ans se rejoindre, arts et sciences se croisent depuis des siècles. Le projet du musée des Confluences, qui ouvre à Lyon en décembre, s'inscrit dans un mouvement de rencontres et de déclouonnement entamé en 2007.

Les laboratoires et leurs recherches s'ouvrent aux artistes depuis quelques années, un mouvement confirmé par l'ambition du musée des Confluences qui sera inauguré à Lyon le 20 décembre prochain. Héritier de plusieurs musées, dont un muséum d'histoire naturelle, un cabinet de curiosités, les collections Guimet, ou encore un musée colonial, l'établissement public, construit dans le nouveau quartier de la presqu'île de la Confluence dont il porte le nom, a pour idée force de faire s'y rencontrer les disciplines. « *La compréhension de la complexité des origines se fera à travers la convergence des disciplines et des savoirs* », explique son directeur scientifique Bruno Jacomy. « *Le cheminement des collections, qui vont des momies animales*

*au squelette de dinosaure, des coiffes amazoniennes à l'accélérateur de particules, mettra en parallèle deux récits, le scientifique et le symbolique, du discours très structuré aux mythes d'origine* ».

« *Pour le projet Confluences, il y a une sorte d'évidence à convier l'art, à apporter un éclairage nouveau*, confirme Hélène Lafont-Couturier, la directrice du musée. *Ce musée est un lieu de connaissance mais aussi d'émerveillement* ». L'auditorium complétera les expositions par du spectacle vivant.

## Dix ans d'effervescence

Ce n'est pas la première initiative de dialogue entre arts et sciences. En 2007, l'inventeur américain David Edwards, auteur de l'ouvrage *Artscience*, a suscité l'étonnement en lançant Le Laboratoire, rue du Boulois à Paris. Dans ce centre d'expérimentation ouvert au public, la création culturelle est menée aux frontières de la science, des déstructurations culinaires de Thierry Marx à l'innovation



© MUSÉE DES CONFLUENCES

CellBag du designer Mathieu Lehanneur.

La même année, Claudie Haigneré, en charge de la préfiguration d'Universcience, établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, avait programmé la création de dispositifs Arts et Sciences. Une mission confiée à Grégoire Harel : évaluation de l'existant, recensement des acteurs scientifiques, techniques et des arts, présentation de leurs initiatives : « il s'est agi d'intégrer ce que les acteurs scientifiques et techniques avaient déjà réa-

lisé en matière de vulgarisation, de s'inspirer de réflexions menées par des précurseurs comme David Edwards. Les prototypes mis en œuvre devaient définir les axes d'une politique d'avenir » se souvient Grégoire Harel, aujourd'hui directeur du théâtre La Faïencerie à Creil et concepteur du programme Faste (Art, sciences, technologie, éducation) avec pour partenaires de recherche cette année l'INSERM et l'INERIS.

L'expérience Arts science d'Universcience ne dura que deux ans mais de l'appel à projet est né *Binôme*, un format de spectacle imaginé par le comédien et metteur en scène Thibault Rossigneux : « *je me suis posé la question : que peut faire un homme de théâtre dans une thématique arts sciences ? Ce qui m'intéressait avant tout c'est la rencontre entre les personnes, voir comment se comporte un auteur de théâtre face à un chercheur et vice versa. Le projet Binôme est né de cette envie. Loin de la vulgarisation scientifique, la*



© PIERRE CONSTANTIN

## Les duos de Citron Jaune

À Port-Saint-Louis du Rhône, depuis une dizaine d'années, le Citron Jaune (Centre national des arts de la rue) œuvre pour faire découvrir au public la beauté de sites fragiles, associant l'environnement des zones humides de Camargue à la créativité d'artistes plasticiens, de performers. L'association a joué les pionnières en proposant à des artistes et des scientifiques ne se connaissant pas de former un « couple art/science ». Dernier en date, celui formé par Sabrina Marlier, archéologue plongeur ayant participé à l'enlèvement de l'épave romaine Arles-Rhône 3, et le jongleur Jörg Müller, concepteur d'un grand tube qu'il immerge et dans lequel il réalise des performances aquatiques.





Le musée des Confluences, héritier de plusieurs musées, sera inauguré à Lyon le 20 décembre prochain.

rencontre devait être courte et unique et, grâce à cet exercice, on devait avoir l'intuition des métiers de chercheur et d'auteur. » À ce jour, une vingtaine de *Binôme* ont été réalisés, d'abord avec l'INSERM, puis avec l'IRD, l'INERIS, les universités Paris-Descartes et Jules Verne. Leur format léger s'adapte aux écoles, universités, lieux de recherche, théâtre. En 2012, le Rond-Point à Paris a programmé cinq soirées *Binôme* : Le poète et le savant, suivies d'un débat avec le public.

### L'Inserm en pointe

L'institut de recherche médicale a décidé en 2007 d'étendre sa communication au grand public et créer ses propres manifestations Art et science. La première fut une exposition, *Science-fiction Voyage au cœur du vivant*, qui associe la

matière première de la science, ses images, aux gravures de Jules Verne et aux inventions littéraires de Bernard Werber, auteur de la trilogie des Fourmis. « *Binôme, c'est allier deux univers, permettre une rencontre entre un auteur et un chercheur qui ne connaissent rien l'un de l'autre. Sans a priori et avec l'envie de transmettre* » explique Catherine d'Astier, directrice adjointe à la communication de l'INSERM. Les trois *Binôme* INSERM ont été montés avec des chercheurs de régions et de thématiques différentes : l'immunologie, les interfaces cerveau/machine, la nutrition et les questions de l'obésité. L'une des pièces a été traduite en anglais et jouée au dernier festival Fringe d'Edimbourg. L'idée est de capter des personnes intéressées par le théâtre qui ne viendraient pas dans un laboratoire et vice-versa des personnes qui ne vont pas au théâtre mais s'intéressent aux sujets scientifiques.

« *Différents univers sont associés, tous animés par une*

## Bruno Jacomy

### « Tout est permis »



© MUSÉE DES CONFLUENCES

**Bruno Jacomy,**  
Directeur  
scientifique  
du Musée des  
Confluences

#### Comment intervient la fondation Confluence des Savoirs ?

La Confluence des Savoirs (sept fondations lyonnaises œuvrant dans les domaines scientifiques, éducatifs ou culturels) met sur scène un scientifique faisant une conférence et un artiste venu réagir. Deux intervenants de renommée nationale et internationale, comme l'astrophysicien Roland Bacon, qui pilote le programme international Muse\*. Dans sa conférence dansée *Treize heures et des poussières*, il a raconté l'histoire des 13 milliards d'années de l'univers en une journée, accompagné de deux danseurs de la Cie Hallet Eghayan. Le paléanthropologue Pascal Picq avait déjà élaboré une conférence dansée en 2008, qui a tourné un peu partout en France. À l'avenir, les conférences auront lieu à l'auditorium du musée.

#### Les artistes font-ils sortir les scientifiques du laboratoire ?

L'artiste apporte un autre regard et il touche directement l'imaginaire. Avec *What's you*, par exemple, l'objet était la représentation physique d'une histoire qui se passait dans la forêt amazonienne, avec les esprits, etc. La création autour de l'objet présenté au musée avait pour but de se mettre dans la peau du peuple qui avait créé cet objet. Ce spectacle était fait pour les jeunes mais peut être conçu pour les adultes.

#### On invente alors un récit, un mythe autour de l'objet au musée ?

C'est cela, on va romancer. Pour nous, l'important est de toucher le plus l'imaginaire des gens. C'est ça qui fait rêver et va donner envie d'en savoir plus. L'intérêt d'un musée c'est la transmission du savoir, l'éducation, et la délectation. Avec les instruments de musique c'est la même chose. On ne peut pas bien sûr jouer de ceux qui sont exposés mais des gens vont venir qui vont utiliser des instruments équivalents pour faire vivre la musique.

#### L'écart est grand entre l'univers rationnel de la science et l'imagination débridée de l'artiste.

Oui, mais quand on remonte aux premières minutes de l'univers, on est dans un monde qu'on ne peut pas modéliser. On ne peut pas le comprendre. On essaie, on se projette mais on est avant le mur de Planck, on est presque dans l'imaginaire. On sort de nos schémas de physique classique. Tout est permis.

\* Programme de recherche avec un instrument construit à Lyon et installé au sommet d'une montagne au Chili.

*même volonté d'exploration, de rencontres, de doute, d'échanges, d'aller-retour et de dialogue. À l'issue des représentations, les questions du public concernent aussi bien le métier de comédien que le travail du scientifique* », explique Catherine d'Astier, Autre partenariat, celui créé en 2011 avec l'École internationale de la photographie

d'Arles : « *chaque année, des chercheurs accueillent dans leur laboratoire trois à quatre étudiants dans le cadre de résidences de trois fois trois jours. À la fin de l'année, les étudiants doivent produire des œuvres qui seront exposées aux Rencontres d'Arles. C'est une contrainte, mais aussi une formidable opportunité.* »

Véronique Giraud

# KIRAN DESAI : « L'immigration est une chance pour un écrivain » >>

Présente au festival des écrivains du monde, l'indienne Kiran Desai est la plus jeune lauréate du prix Man Booker pour *La perte en héritage*, histoires croisées de migrants.

## Qu'est-ce qui vous a conduit à participer au Festival des écrivains du Monde ?

L'objectif du festival est de créer des conversations entre les États-Unis, le continent indien et la France. Mon deuxième roman peut se trouver dans cette idée de trans-frontalité, puisque la moitié se passe à New-York, l'autre en Inde. Et le fait d'avoir étudié la littérature à l'Université Colombia qui co-organise le festival y est peut-être pour quelque chose.

## Comment expliquer le succès des écrivains indiens à l'international ?

On assiste effectivement à un véritable « boom » des auteurs indiens, mais les raisons en sont assez mystérieuses. En Inde, peut-être plus qu'ailleurs, nous sommes habitués à l'idée que la réussite s'acquiert petit à petit, palier par palier. C'est quelque chose que j'ai vu, par exemple, avec ma mère, Anita Desai, qui est également écrivain. Dans les années 55-60, aucune maison d'édition indienne n'acceptait de publier un livre en anglais. Puis, à force de petites victoires, les choses évoluent.

## Votre premier livre à 27 ans, votre deuxième, *La perte en héritage*, à 36 ans. Pourquoi cette attente ?

L'aboutissement de *La perte en héritage* a été très dur. La structure de mon premier livre s'apparentait à celui d'un conte. J'ai dû être mon propre professeur pour apprendre à sortir des chemins battus. C'est un très long processus : j'ai le sentiment d'avoir passé toute ma jeunesse sur ce livre. Le sujet que je

traite, l'immigration, a tellement de visages qu'il était pour moi impossible de le réduire à un narrateur ou à un point de vue. J'ai donc forgé une méthode particulière : je travaille sans plans, sans intrigue. Je pars dans toutes les directions, j'explore profondément tous les paysages, toutes les possibilités et je construis mon livre comme ça, en rassemblant les meilleurs morceaux.

## Quelle est votre obsession dans votre travail ?

C'est, en quelque sorte, ce qui se passe émotionnellement, psychologiquement, lorsque l'on devient « moderne ». L'immigration fait vaciller l'identité, surtout lorsque l'on passe d'un monde à un autre. Il y a un tel écart entre New-York et l'Inde que j'avais l'impression que si un de ces mondes existait, l'autre ne pouvait pas continuer à vivre sur la même planète. Je crois que c'est pour ça que je suis devenue écrivain. Pour travailler à bâtir, psychologiquement, des passerelles entre ces deux milieux. Tout compte fait, l'immigration est une chance pour un écrivain. Cela lui apporte son lot de drames, de jalousies, de trahisons, de découvertes, de difficultés.

## Parmi les histoires de migrants que vous décrivez, y a-t-il une dimension universelle à laquelle peuvent se raccrocher les lecteurs ?

Évidemment. Même si vous n'avez jamais changé de pays ou habité à l'étranger, il y a de grandes chances pour que ce soit le cas de la personne à côté de vous. Il suffit de prendre le bus pour réunir des per-



© ANNETTE BRONKHORST

sonnes qui sont nées au Sri-Lanka, au Nigeria ou en Pologne. C'est quelque chose d'assez extraordinaire de vivre dans un monde avec autant de brassage.

## Quel est pour vous le secret pour devenir écrivain ?

Le dur travail. Certains écrivains racontent que leurs livres se sont écrits tout seuls. Mais je ne le crois pas. Pour moi, une vie d'écrivain, c'est une vie très triste. C'est être accroché à son ordinateur de 8 h du matin à 10 h du soir pendant des années, sans vraiment de week-end. C'est difficile d'aller boire un verre avec des amis, parce qu'il ne faut pas être fatigué le lendemain. La vie sociale peut en prendre un coup !

## La place de la femme dans la littérature indienne ?

Les auteures sont bien représentées, heureusement. Je pense que c'est parce qu'écrire contient une forme de liberté. Face à une page blanche, vous êtes libre de prendre tous les risques que vous voulez, vous n'avez besoin de personne, ni d'une quelconque autorisation. Mais ce n'est pas le cas dans tous les métiers. En Inde, cela reste très dur pour les femmes de travailler, il y a tellement de violences qui leur sont faites.

Propos recueillis par  
Julie Delem

« En Inde, les auteures sont bien représentées. Je pense que c'est parce qu'écrire contient une forme de liberté »

Votre vocation est d'enseigner,  
la nôtre est de vous assurer.



Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

**10 %** DE RÉDUCTION<sup>(1)</sup>  
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

**JUSQU'À 100 € OFFERTS<sup>(2)</sup>**

50€ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50€ SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

<sup>(1)</sup> Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>re</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

<sup>(2)</sup> Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1<sup>re</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés.** Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75057 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

**ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678  
Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



CONSTRUISONS  
ENSEMBLE  
L'ÉDUCATION  
DE DEMAIN !

# Educatec Educaticice

Le salon professionnel de l'Éducation  
Primaire, Secondaire & Supérieur

26, 27 &  
28 NOV.  
2014  
Pavillon 7.3 - Paris  
Porte de Versailles

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Avec le soutien de



Partenaire Officiel

Un événement

